

Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barboville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commès) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierric (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Hélène donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

N° 01

**OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.**

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et d'autoriser le Président à opérer les nominations ou recrutements pour les motifs indiqués ci-dessous

**1- RECRUTEMENT**

**a) A temps complet**

Il est proposé de créer :

Création de poste :

**1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine (Catégorie C), filière culturelle, à temps complet, pour occuper les fonctions de chargé de mission « portage culturel séniors ».**

- **1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (Catégorie C), filière administrative, à temps complet, pour occuper les fonctions de chargé(e) de communication.**

Suite à un départ :

- **1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques (Catégorie C), filière technique, à temps complet, pour occuper les fonctions Agent d'exploitation - assainissement stations au pôle Cycle de l'eau.**
- **1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (Catégorie C), filière administrative, à temps complet, pour occuper les fonctions d'Agent de gestion administrative au sein du service enseignement.**
- **1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (Catégorie C) ou du cadre d'emploi des rédacteurs (Catégorie B), filière administrative, à temps complet, pour occuper les fonctions de gestionnaire Carrière**

Suite à un avancement de grade :

- **5 postes relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise (Catégorie C), Agent de maîtrise principal, filière technique, à temps complet, pour :**
  - o occuper les fonctions d'électromécanicien eau potable.
  - o occuper les fonctions d'électricien du bâtiment.
  - o occuper les fonctions de chef d'équipe pôle bâtiments.
  - o occuper les fonctions d'adjoint responsable production cuisine centrale.
  - o occuper les fonctions de cuisinière.
- **2 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (Catégorie C), adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, filière administrative, à temps complet, pour**
  - o occuper les fonctions de gestionnaire administratif et commercial « Espaces vitamines »
  - o occuper les fonctions d'agent de gestion comptable et budgétaire
- **1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (Catégorie C), adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, filière administrative, à temps complet, pour occuper les fonctions d'assistante de direction au sein du pôle patrimoine**
- **2 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints technique (Catégorie C), Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, filière technique, à temps complet, pour**
  - o occuper les fonctions d'agent exploitation – assainissement stations
  - o occuper les fonctions d'agent d'entretien du domaine public
- **1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints technique (Catégorie C), Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, filière technique, à temps complet, pour occuper les fonctions d'ATSEM.**
- **1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine (Catégorie C), adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe, filière culturelle, à temps complet, pour occuper les fonctions de chargé de collection**
- **1 poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs (Catégorie B), rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, filière Administratif, à temps complet, pour occuper les fonctions de référent facturation**
- **1 poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs (Catégorie B), rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, filière administrative, à temps complet, pour occuper les fonctions d'assistante de direction et responsable du service Moyen Généraux**

**b) A temps non complet**

Il est proposé de créer :

Suite à un avancement de grade :

**1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints technique (Catégorie C), Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, filière technique, à 33/35<sup>ème</sup>, pour occuper les fonctions de cuisinère**

- **1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints technique (Catégorie C), Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, filière technique, à 20.75/35<sup>ème</sup>, pour occuper les fonctions d'agent périscolaire polyvalent**
- **1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints technique (Catégorie C), Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, filière technique, à 24.50/35<sup>ème</sup>, pour occuper les fonctions d'agent périscolaire polyvalent**
- **1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints technique (Catégorie C), Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, filière technique, à 20.50/35<sup>ème</sup>, pour occuper les fonctions d'agent périscolaire polyvalent**
- **1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints technique (Catégorie C), Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, filière technique, à 19/35<sup>ème</sup>, pour occuper les fonctions d'agent périscolaire polyvalent**
- **1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints technique (Catégorie C), Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, filière technique, à 21/35<sup>ème</sup>, pour occuper les fonctions d'agent périscolaire polyvalent**
- **1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints technique (Catégorie C), Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, filière technique, à 30/35<sup>ème</sup>, pour occuper les fonctions d'agent périscolaire polyvalent.**
- **1 poste relevant du cadre d'emploi des adjoints technique (Catégorie C), Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, filière technique, à 32/35<sup>ème</sup>, pour occuper les fonctions d'agent d'appui enseignement et ménage.**

La Commission « Ressources Humaines » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 18 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** les créations de postes telles que définies dans le corps de la délibération ;
- **D'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

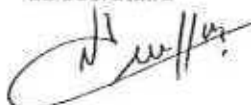
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.


Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

Communauté de Communes  
**BAYEUX INTERCOM**  
-----

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRIANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Hélène donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

-----  
N° 02

OBJET : Ressources Humaines – Emplois non permanents.

**1° - CREATION D'EMPLOI(S) NON PERMANENT(S) POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE ET/OU ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-23-1° et L.332-23-2°

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de l'activité des services intercommunaux, il est proposé de créer les postes suivants :

**ACCROISSEMENT SAISONNIER**

- 2 postes d'Adjoint technique territorial, catégorie C, contractuel à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>) et (25/35<sup>ème</sup>) afin d'occuper les fonctions d'Agent d'entretien au sein du centre aquatique intercommunal,

conformément au Code général de la fonction publique, l'article L.332-23-2° encadrant le recours aux agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.  
Le recrutement s'effectuera selon la grille indiciaire afférente au grade d'Adjoint technique territorial.

### ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

- 1 poste d'Adjoint administratif territorial, catégorie C, contractuel à temps complet afin d'occuper les fonctions d'assistante administrative au sein du pôle cycle de l'eau service relations clientèles dans le cadre de l'intégration de l'ancien Syndicat d'eau Port-en-Bessin-Maisons-Comes, notamment des nouveaux abonnés, conformément au Code général de la fonction publique, conformément au Code général de la fonction publique, l'article L.332-23-1° encadrant le recours aux agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.  
Le recrutement s'effectuera selon la grille indiciaire afférente au grade d'Adjoint administratif territorial.

La Commission « Ressources Humaines » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 18 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, *décide* :

- D'approuver les créations de postes telles que définies dans le corps de la délibération ;
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget ;
- D'autoriser le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le contrat.

#### **Voies et délais de recours**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

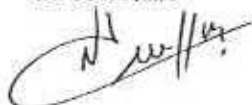
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

-----

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**

**Date de convocation : 28 mai 2026**

**Aujourd'hui 4 juin 2026**

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etalent présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emille – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Héléne donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathallo LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

-----

**N° 03**

**OBJET :** Ressources Humaines – Comité Social Territorial commun : détermination du nombre des représentants titulaires du personnel et représentativité femmes – hommes.

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L.211-4,

Vu le code général de la fonction publique, et plus précisément l'article L.252-1,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment les articles 4, 5, 6 et 30,

Vu la consultation en date du 14 avril 2026 des organisations syndicales représentées à l'actuel Comité technique commun ou, à défaut, les syndicats ou sections syndicales qui ont transmis à l'autorité territoriale leur statut et la liste de leurs responsables,

Considérant que la délibération sera immédiatement communiquée à ces mêmes organisations syndicales

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 536 agents, répartis comme suit :

- ✓ Bayeux Intercom = 309 agents,
- ✓ Ville de Bayeux = 204 agents,
- ✓ CCAS Bayeux = 23 agents

Monsieur le Président précise aux membres de l'assemblée délibérante que les comités sociaux territoriaux créés à compter du renouvellement général des instances dans la fonction publique, soit le 10 décembre 2026, comprennent des représentants de la collectivité et des représentants du personnel. Les représentants de la collectivité ne peuvent pas être plus nombreux que les représentants des personnels au sein du Comité social territorial.

✓ Détermination du nombre de représentants du personnel titulaires

Le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé par délibération, en fonction de l'effectif des agents relevant du comité social territorial concerné, apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Effectifs des agents relevant du CST au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Nombre de représentants titulaires du personnel au CST
Entre 50 et 199	De 3 à 5 représentants
Entre 200 et 999	De 4 à 6 représentants
Entre 1 000 et 1 999	De 5 à 8 représentants
2 000 et plus	De 7 à 15 représentants

Pour le calcul de l'effectif, sont pris en compte dans le périmètre pour lequel le CST est institué, les agents qui ont la qualité d'électeur. Ainsi, pour le comité social territorial commun, il est proposé que le nombre de représentants du personnel titulaires membres du CST soit fixé à **six (6) représentants**.

✓ Représentativité femmes - hommes

Pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales, les listes de candidats présentées par les organisations syndicales représentant les agents publics aux élections professionnelles doivent être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein de l'instance concernée (corps électoral), toujours au vu de la situation des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Nombre de femmes dans les effectifs représentés au sein du CST commun au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : 298 → 56%
- Nombre d'hommes dans les effectifs représentés au sein du CST commun au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : 238 → 44%

Par conséquent, les listes de candidats présentées par les organisations syndicales représentant les agents publics aux élections professionnelles du 10 décembre 2026 devront être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes ainsi établie.

Il est proposé de maintenir le principe du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants désignés du collège employeur égal à celui des représentants du personnel. De même, il est proposé que le nombre des suppléants soit égal à celui des représentants titulaires. Il est indiqué que les représentants du « collège employeur » disposent de voix délibérative.

Les organisations représentatives du personnel de Bayeux Intercom et des sections syndicales ayant fourni à l'autorité territoriale, lors de leur création, les informations de leurs statuts, ont été consultées le 14 avril 2026, soit plus de 6 mois avant la date du scrutin.

La Commission « Ressources Humaines » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 18 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Comité Social Technique commun a été consulté dans sa séance du 26 mai 2026 et a rendu un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De fixer à six (6) le nombre de représentants titulaires du personnel et à six (6) le nombre de représentants suppléants du personnel membre du comité social territorial commun compétent à l'égard des agents de Bayeux Intercom, de la Ville de Bayeux et du CCAS Bayeux ;**
- **De maintenir le principe du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants désignés du collège employeur égal à celui des représentants du personnel ;**
- **D'indiquer que les représentants du « collège employeur » disposent de voix délibérative ;**
- **De répartir les sièges du collège employeur à parité entre l'établissement public intercommunal, la commune et le CCAS, à raison de :**
  - o 3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants pour les représentants « collège employeur » de Bayeux Intercom,
  - o 3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants pour les représentants « collège employeur » de la Ville de Bayeux et du CCAS Bayeux ;
- **D'autoriser le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.**

#### **Voies et délais de recours**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

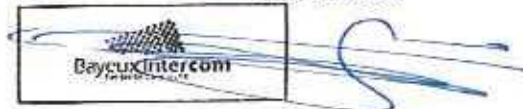
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etalent présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierric (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Hélène donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

N° 04

**OBJET :** Administration Générale – Renouvellement de la désignation d'un référent déontologue.

Vu les articles L.1111-1-1 et L.1111-14 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R.1111-1-A et suivants du code général des collectivités territoriales,

Depuis la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, « visant à faciliter, par les élus locaux, l'exercice de leur mandat », les élus sont tenus de respecter « des principes déontologiques » consacrés par une « charte de l'élu local » intégrée au Code général des collectivités territoriales (article L1111-1-1), dont la copie a été remise lors du conseil d'installation.

Afin de faciliter l'exercice de ces principes, le législateur a introduit, dans la loi 3DS du 21 février 2022, la fonction de référent déontologue. Cette loi a modifié la charte de l'élu local en y ajoutant une phrase : « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte. »

Pour rappel ce référent déontologue a un rôle de prévention qui peut faire éviter aux élus des difficultés judiciaires en les incitant à se poser les bonnes questions et obtenir des conseils éclairés sur les conduites à tenir et les bons comportements à adopter.

**Il doit accompagner les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales, liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver. Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts. A cet égard, le conflit d'intérêts est défini à l'article 2 de loi du 11 octobre 2013 modifié relative à la transparence de la vie publique comme une « situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».**

Plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L.5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.

**Monsieur Philippe BOËTON, Magistrat honoraire, ancien premier conseiller à la chambre régionale des comptes de Normandie et ancien membre de la commission régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Rouen, a été désigné pour exercer la fonction de référent déontologue jusqu'au 31 mai 2026, mais ne souhaitant plus exercer cette mission à l'avenir, il convient de désigner un autre référent déontologue.**

Ainsi, il est proposé de désigner **Monsieur Antoine BERRIVIN, premier conseiller des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel en service détaché, et inspecteur de l'éducation, et de la recherche comme référent déontologue pour les élus de la communauté de communes de Bayeux Intercom pour une durée de deux ans.**

#### **Rappel des modalités de saisine du référent :**

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu communautaire de la Communauté de Communes de Bayeux Intercom. Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail dédié à cette mission (deontologue-elus@bayeux-intercom.fr) ou par voie postale avec 2 enveloppes :

- la 1<sup>ère</sup> : à l'adresse de l'Administration Générale – « Confidentiel » – 4, place Gauquelin Despallières – 14 400 BAYEUX

- La 2<sup>ème</sup> : dûment cachetée devra porter la mention « Saisine du déontologue - Confidentiel ». Le courrier exposant les faits devra indiquer le nom, l'adresse postale, le mail et le numéro de téléphone du demandeur.

Les demandes seront transmises au référent déontologue sous le sceau du secret et de la confidentialité professionnels.

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception adressé anonymement à l'administration et nominativement à l'élu, par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Si la demande correspond à la mission de conseil assignée au référent déontologue, celui-ci étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires et rencontrer éventuellement l'élu afin de préparer son conseil.

Sur demande du déontologue, une salle de réunion peut être mise à sa disposition au sein de l'EPCI afin de pouvoir rencontrer les élus communautaires, concernés par un dossier en cours d'analyse.

#### **Délivrance du conseil :**

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, sous 15 jours minimum à 1 mois maximum. Toutefois, ce délai pourra être reporté en cas de pièces complémentaires à transmettre par l'élu.

#### **Rémunération et moyens mis à disposition :**

Le référent sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier traité, conformément à l'arrêté du 2 décembre visé.

Les frais de transport éventuels, lui seront remboursés dans les mêmes conditions que celles applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

L'indemnité de mission et les frais de transport éventuels seront versés sur attestation du déontologue après que la mission ait été effectuée.

Enfin, il est précisé que conformément à l'article R1111-1-A du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres de Bayeux Intercom pourront désigner le même référent déontologue par délibération concordante.

La Commission « Administration Générale/Mutualisation/Marchés publics » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 18 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (GOURDON Fabienne s'étant abstenue), *décide* :

- De désigner Monsieur Antoine BERRIVIN, premier conseiller des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel en service détaché, et inspecteur de l'éducation, et de la recherche, comme référent déontologue de la Communauté de communes de Bayeux Intercom ; que les communes membres de Bayeux Intercom pourront désigner le même référent déontologue par délibération concordante ;
- De préciser que Monsieur Antoine BERRIVIN exercera ses missions pour une durée de 2 ans, renouvelable, soit du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2028 ;
- De préciser que tout conseiller communautaire pourra saisir le référent par mail ou par courrier comme indiqué ci-dessus ;
- De préciser que les conditions d'examen des questions et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus sont celles énoncées ci-dessus ;
- De préciser que les moyens mis à disposition du référent déontologue correspondent aux frais de transport éventuels qui lui seront remboursés dans les mêmes conditions que celles applicables aux personnels de la fonction publique territoriale ; que l'indemnité de mission et les frais de transport éventuels seront versés sur attestation du déontologue après que la mission ait été effectuée ;
- De préciser que Monsieur Antoine BERRIVIN percevra une indemnité fixée à 80 euros par dossier traité tel que prévu par l'arrêté du 6 décembre 2022 (n°IOMB2224141A) et que les frais de transport lui seront remboursés sur justificatif, dans les mêmes conditions que celles applicables aux personnels de la fonction publique territoriale ;
- De préciser que les crédits correspondant à la procédure de saisine seront ainsi ouverts au budget
- D'autoriser le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

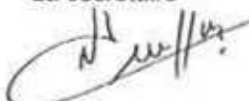
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

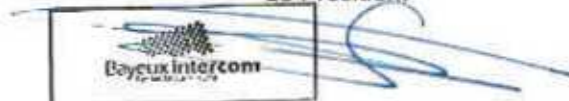
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**  
-----

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Héléne donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayoux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

-----  
N° 05

**OBJET : Administration Générale – Délocalisation des Conseils Communautaires.**

Vu l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

S'agissant du lieu de réunion, conformément à l'article L.5211-11 du CGCT, l'organe délibérant peut se réunir au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant, dans l'une des communes membres.

Considérant que certaines communes membres disposent de salles présentant la possibilité de réunir le Conseil communautaire dans des conditions d'accessibilité et de sécurité satisfaisantes, tout en permettant d'assurer la publicité des séances, il est proposé d'organiser annuellement, une rotation équilibrée des conseils dans différents lieux, sous réserve de l'accord des communes concernées et ce, afin de mieux associer les communes à la gouvernance du territoire de Bayeux Intercom.

La Commission « Administration Générale/Mutualisation/Marchés Publics » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 18 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (MORET Benoît, HAMEL Bruno, LECUIR Damien, de BOURGOING Louis et GAUTIER LAIR Guillaume ayant voté contre), **décide** :

- **D'approuver** que l'organe délibérant se réunit annuellement aux périodes prévisionnelles suivantes chaque année pendant toute la durée du mandat :
  - Nonant : Salle des fêtes - 12 Rue du Bourg - 14400 Nonant : Janvier/Février
  - Ellon : Salle socioculturelle - 1 Chemin des Vey du Bosq - Hameau Bouillon - 14250 Ellon : mars
  - Saint-Vigor-le-Grand : Espace L'Odysée - 28 Rue Saint Sulpice - 14400 Saint-Vigor-le-Grand : avril
  - Saint-Martin-des-Entrées : Salle des fêtes - 8 Rue Jean Mermoz - 14400 Saint-Martin-des-Entrées : mai
  - Subles : Salle des fêtes - Rue Saint Martin - 14400 Subles : juin
  - Bayeux : salle des assemblées de Bayeux Intercom, 4 place Gauquelin Despallières, 14400 Bayeux : septembre/octobre
  - Port-en-Bessin-Huppain : Salle des fêtes - Quai Baron Gérard - 14520 Port-en-Bessin-Huppain : novembre
  - Arranches-les-Bains : Salle des fêtes - 11 Place du Six Juin 1944 - 14117 Arranches-les-Bains : décembre
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

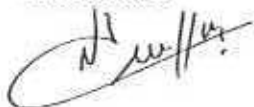
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

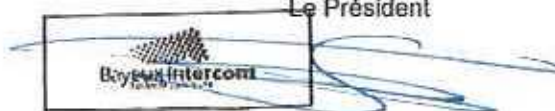
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

Communauté de Communes  
**BAYEUX INTERCOM**

-----

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRIANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Remy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Hélène donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

-----

N° 06

**OBJET :** Administration Générale – Contribution Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Calvados (CDAD 14) et Avenant au renouvellement de la convention.

Pour rappel, suite à la fermeture des tribunaux de Bayeux fin 2009, la Ville a souhaité favoriser l'implantation d'un Point d'Accès au Droit afin de maintenir ce service auprès des habitants.

Au même titre que d'autres EPCI, la Communauté de communes de Bayeux Intercom a adhéré au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Calvados depuis 2023.

Le Point d'Accès au Droit (PAD) de Bayeux est géré par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Calvados. Depuis septembre 2014, la permanence juridique a lieu 2 lundis par mois de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h sur rendez-vous à l'Espace Argouges à Bayeux.

Pour information, en 2025, 166 personnes ont été reçues au point-justice de l'espace Argouges de Bayeux (-21% par rapport à 2024) dans le cadre des 22 permanences assurées.

Outre les accueils du point-justice de Bayeux, d'autres points justice du Calvados ont reçu en consultation 113 personnes issues du territoire de Bayeux Intercom en 2025 (18 par téléphone, 23 au

tribunal judiciaire de Caen, 7 au Pôle de vie rive droite de Caen, 1 en visio par le point info 14 de Port-en-Bessin).

Aussi, a été organisée en 2025 une réunion d'informations juridiques collective à destination des professionnels et aidants du Centre Local d'information et de coordination gérontologique du Bessin à la salle culturelle Espace Argouges de Bayeux sur la thématique « Que faire en cas de difficulté pour le règlement d'une dette ? ». Au près d'élèves une projection s'est déroulée le 26 mars 2025 au cinéma le Méliès à Bayeux avec 72 élèves et 4 accompagnants en présence de professionnels du droit. En faveur des victimes de violences, des réunions du groupe de travail violences intrafamiliales du CLSPD et une table ronde sur le parcours des victimes de violences intrafamiliales se sont déroulées à la Halle aux grains de Bayeux.

Actuellement, la ville de Bayeux est membre associé et met à disposition au sein des locaux du CCAS, pour la permanence du CDAD14, un bureau équipé d'un poste informatique avec connexion internet et photocopieur et la Communauté de communes de Bayeux Intercom verse la contribution financière annuelle.

La Commission « Administration Générale/Mutualisation/Marchés publics » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 18 mai 2026 et a émis un avis favorable.

La Commission « Finances » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 21 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **Décider** le maintien par Bayeux Intercom d'une contribution financière fixée à 2 769 euros par an pour les 3 prochaines années (2026, 2027, 2028) ;
- **Décider** d'approuver l'avenant à la convention constitutive du CDAD 14 figurant en pièce-jointe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

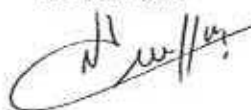
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

-----

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**

**Date de convocation : 28 mai 2026**

**Aujourd'hui 4 juin 2026**

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRIANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Eillon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierric (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vionne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Hélène donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommerviou) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

**Nathalie LEHERPEUR** est désignée secrétaire de séance

-----

**N° 07**

**OBJET :** Systèmes d'informations – Groupement de commandes relatif à la prestation de téléphonie (fixe et mobile).

Les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique permettent à plusieurs collectivités de se regrouper en vue de rationaliser leurs achats.

Dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles, la Communauté de communes Bayeux Intercom, la Ville de Bayeux et le CCAS de BAYEUX souhaitent reconduire le groupement de commandes en vue de l'adhésion à la centrale d'achat RESAH.

« RESAH » est Groupement d'Intérêt Public « Réseau des Acheteurs Hospitaliers » (GIP RESAH) qui réalise une activité « centrale d'achat » spécialisée téléphonie et permet à ses membres d'accéder à des offres de télécommunications téléphoniques (fixe et mobile).

Un coût d'adhésion est versé annuellement à la centrale d'achat du RESAH par le coordinateur du groupement de commandes. Il est proposé que la Communauté de communes de Bayeux Intercom soit coordinateur du groupement de commandes.

A titre indicatif, pour 2026, ce coût d'adhésion est de 600 € HT. A ce coût annuel doivent être ensuite ajoutées les cotisations pour chaque souscription aux offres de marchés proposées par le RESAH (150 € HT / an pour la Communauté de communes de Bayeux Intercom) :

- Lot 1 - SERVICES VOIX ET DONNEES FIXE
- Lot 2 - SERVICES VOIX ET DONNEES MOBILE PLUS

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées par le projet de convention joint à la présente délibération.

La Commission « Administration Générale/Mutualisation/Marchés publics » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 18 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour l'adhésion au GIP RESAH, jointe en annexe ;
- **De valider** la désignation de la Communauté de communes Bayeux Intercom en tant que coordinateur du groupement de commande ;
- **D'autoriser** le Président de Bayeux Intercom ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).


Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Eillon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierric (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Hélène donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

N° 08

**OBJET :** Administration Générale / Systèmes d'informations – Adhésion à la centrale d'achats RESAH.

CONSIDERANT les besoins de la Communauté de communes (CDC) de Bayeux Intercom en matière de téléphonie ;

CONSIDERANT l'activité de « centrale d'achats » (services voix et données fixe, services voix et données mobile plus) proposée par le groupement d'intérêt public (GIP) RESAH ;

Le RESAH est un groupement d'intérêt public dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats et de la logistique pour les acteurs intervenant dans les secteurs sanitaire et médico-social, mais aussi social, public et privé non lucratif (hôpital, GHT, EHPAD, SDIS, centres de santé, collectivités territoriales, GCSMS, CCAS, ARS, HAD, SAD, etc).

CONSIDERANT la technicité de la matière, il est proposé que la Communauté de communes de Bayeux Intercom adhère au GIP RESAH afin de bénéficier des services qu'il propose ;

La Commission « Administration Générale/Mutualisation/Marchés publics » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 18 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** la Communauté de communes Bayeux Intercom à adhérer au GIP RESAH ;
- **D'autoriser** la Communauté de communes Bayeux Intercom à adhérer au GIP RESAH pour le compte du groupement de commandes (rassemblant la Communauté de communes, la Commune de Bayeux et son CCAS) en tant que coordinateur et par conséquent à affecter la dépense correspondante à cette adhésion au budget ; sous réserve que la Communauté de communes, la Commune de Bayeux et son CCAS aient préalablement approuvés et signés la convention de groupement de commandes autorisant l'adhésion commune ;
- **D'approuver** la convention d'adhésion en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

Communauté de Communes  
**BAYEUX INTERCOM**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etalont présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierric (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Hélène donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-on-Bessin).

Nathallo LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

N° 09

**OBJET :** Administration Générale/Marchés Publics – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Vu les articles L.1414-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°08 du Conseil communautaire en date du 10 avril 2026.

CONSIDERANT l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée par une commission d'appel d'offres (CAO) composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT ;

CONSIDERANT la présidence de la CAO assurée par l'autorité territoriale par principe à savoir le Président ou son représentant ;

Elle est composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Cinq suppléants doivent également être élus selon les mêmes modalités.

**Le scrutin de liste implique la formalisation de bulletins de vote comportant une liste de noms (titulaires et suppléants).**

Un votant ne peut donc ni rayer un ou plusieurs noms sur la liste, ni constituer une liste avec des noms figurant sur différentes listes (et par extension avec des noms de membres de l'assemblée ne figurant sur aucune liste), ni modifier l'ordre des candidats sur la liste qui a sa préférence.

Ces modalités de désignation impliquent que l'on ne vote pas " contre une liste " mais bien " pour une liste " ; rien n'empêche toutefois l'expression d'une abstention ou d'un vote blanc et le constat de la nullité de certains bulletins.

Une liste unique composée de représentants de la majorité et de l'opposition peut être constituée sous réserve que toutes les listes élues lors des élections locales aient eu la possibilité de constituer une liste lors de la désignation des élus en commission d'appel d'offres.

Les membres de la commission d'appel d'offres sont élus à scrutin secret. Cependant, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (L. 2121-21 CGCT).

Il s'agit d'une suppléance « de liste ». Chaque liste de membres titulaires est complétée par une liste de suppléants. Dans les faits, si un titulaire est indisponible, il sera fait appel au premier suppléant de la liste ; en cas d'impossibilité au second, etc. Le remplacement est temporaire : n'importe quel suppléant peut être sollicité puisque les suppléances ne sont pas nominatives, et que les membres " empêchés " ou « indisponibles » n'ont pas à faire la preuve de cette indisponibilité (Rép. min. n° 102461 : JOAN 5 juill. 2001, p. 7318).

Si un membre d'une liste élue démissionne (qu'il soit titulaire ou suppléant) il déclenche une « remontée » automatique de tous les membres inscrits sur la même liste : le premier suppléant devient donc titulaire ; et le premier membre non élu figurant sur la liste présentée à l'élection intègre alors la liste des suppléants à la dernière place.

1 liste a été déposée dans les conditions de forme et de délai prévues par la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026.

Cette liste est composée des candidats suivants :

Didier BAREY	Titulaires
Catherine DOS SANTOS	
Claude LEMIERE	
Jean LEPAULMIER	
Christian VIEL	
André BLET	1 <sup>er</sup> suppléant
Bruno RUSSEIL	2 <sup>ème</sup> suppléant
Samuel DUMAS	3 <sup>ème</sup> suppléant
Denis MEZERETTE	4 <sup>ème</sup> suppléant
Marie Emmanuelle JOLIBOIS	5 <sup>ème</sup> suppléant

Il est proposé que les représentants du Conseil Communautaire soient désignés par vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du CGCT qui prévoit que ce mode de scrutin peut être utilisé lorsque le vote à bulletin secret n'est pas expressément prévu par un texte législatif ou réglementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- De **procéder** à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres au vote à main levée ;
- De **procéder** à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, de laquelle il résulte que sont élus : remettre la liste dans le dispositif après l'élection.

Pour pallier l'éventuel remplacement d'un membre titulaire de la CAO, et dans la mesure où ce remplacement n'entraîne pas l'obligation d'un renouvellement complet de la commission telle que prévue par l'article L.2121-22 du CGCT, il est proposé de **décider** que :

- Des élections partielles en cours de mandat ne seront pas organisées tant qu'il reste des membres suppléants dans la liste élue pour remplacer un siège de titulaire vacant ;
- Le membre titulaire démissionnaire ou décédé est remplacé par un suppléant inscrit sur la même liste que le membre à remplacer et venant immédiatement après ce dernier ;
- Par conséquent, le premier suppléant sur la liste acquiert la qualité de titulaire en lieu et place du titulaire démissionnaire ou décédé ;
- Cette opération peut être répétée jusqu'à épuisement des suppléants, lequel provoquera une nouvelle élection de la CAO. Celle-ci aura lieu pour l'ensemble de la liste (titulaires et suppléants) dans les mêmes conditions que l'élection initiale et dans le respect des dispositions de l'article L.2121-22 du CGCT ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emille – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAITRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Hélène donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommerivieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

N° 10

**OBJET : Administration Générale/Marchés Publics – Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public.**

Vu les articles L.1414-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 9 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026.

CONSIDERANT l'attribution des délégations de service public (DSP) par une commission de délégation de service public (CDSP), composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT ;

CONSIDERANT la présidence de la CDSP assurée par l'autorité territoriale par principe à savoir le Président ou son représentant.

Elle est composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Cinq suppléants doivent également être élus selon les mêmes modalités.

**Le scrutin de liste implique la formalisation de bulletins de vote comportant une liste de noms (titulaires et suppléants). Ces listes sont déposées dans les conditions définies par la présente délibération.**

Un votant ne peut donc ni rayer un ou plusieurs noms sur la liste, ni constituer une liste avec des noms figurant sur différentes listes (et par extension avec des noms de membres de l'assemblée ne figurant sur aucune liste), ni modifier l'ordre des candidats sur la liste qui a sa préférence.

Ces modalités de désignation impliquent que l'on ne vote pas " contre une liste " mais bien " pour une liste " ; rien n'empêche toutefois l'expression d'une abstention ou d'un vote blanc et le constat de la nullité de certains bulletins.

Une liste unique composée de représentants de la majorité et de l'opposition peut être constituée sous réserve que toutes les listes élues lors des élections locales aient eu la possibilité de constituer une liste lors de la désignation des élus en commission délégation de service public.

Les membres de la commission d'appel d'offres sont élus à scrutin secret. Cependant, le conseil communautaire peut décider, **à l'unanimité**, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (L. 2121-21 CGCT).

Il s'agit d'une suppléance " de liste ". Chaque liste de membres titulaires est complétée par une liste de suppléants. Dans les faits, si un titulaire est indisponible, il sera fait appel au premier suppléant de la liste ; en cas d'impossibilité au second, etc. Le remplacement est temporaire : n'importe quel suppléant peut être sollicité puisque les suppléances ne sont pas nominatives, et que les membres " empêchés " ou " indisponibles " n'ont pas à faire la preuve de cette indisponibilité (Rép. min. n° 102461 : JOAN 5 juill. 2001, p. 7318).

Si un membre d'une liste élue démissionne (qu'il soit titulaire ou suppléant) il déclenche une " remontée " automatique de tous les membres inscrits sur la même liste : le premier suppléant devient donc titulaire ; et le premier membre non élu figurant sur la liste présentée à l'élection intègre alors la liste des suppléants à la dernière place.

Conformément à l'article D.1411-5 du CGCT, le conseil communautaire, lors de sa séance du 10 avril 2026 a défini les conditions de dépôt des listes pour cette élection.

Une liste a été déposée dans les conditions de forme et de délai prévues par la délibération du conseil communautaire du 10 avril 2026.

Cette liste est composée des candidats suivants :

Didier BAREY	Titulaires
Catherine DOS SANTOS	
Benoît FERRUT	
Bernard KERMOAL	
Bruno RUSSEIL	
Edouard MOULIN	1 <sup>er</sup> suppléant
Christian DECLOMESNIL	2 <sup>ème</sup> suppléant
Pascal GOUENARD	3 <sup>ème</sup> suppléant
Emilie CHAUVIN	4 <sup>ème</sup> suppléant
Eric FOUCHER	5 <sup>ème</sup> suppléant

Il est proposé que les représentants du Conseil Communautaire soient désignés par vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du CGCT qui prévoit que ce mode de scrutin peut être utilisé lorsque le vote à bulletin secret n'est pas expressément prévu par un texte législatif ou réglementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- De procéder à l'élection des membres de la CDSP au vote à main levée ;
- De procéder à l'élection des membres de la CDSP, de laquelle il résulte que sont élus : remettre la liste dans le dispositif après l'élection.

Pour pallier l'éventuel remplacement d'un membre titulaire de la CDSP, et dans la mesure où ce remplacement n'entraîne pas l'obligation d'un renouvellement complet de la commission telle que prévue par l'article L.2121-22 du CGCT, il est proposé de décider que :

- Des élections partielles en cours de mandat ne seront pas organisées tant qu'il reste des membres suppléants dans la liste élue pour remplacer un siège de titulaire vacant ;
- Le membre titulaire démissionnaire ou décédé est remplacé par un suppléant inscrit sur la même liste que le membre à remplacer et venant immédiatement après ce dernier ;
- Par conséquent, le premier suppléant sur la liste acquiert la qualité de titulaire en lieu et place du titulaire démissionnaire ou décédé ;
- Cette opération peut être répétée jusqu'à épuisement des suppléants, lequel provoquera une nouvelle élection de la CDSP. Celle-ci aura lieu pour l'ensemble de la liste (titulaires et suppléants) dans les mêmes conditions que l'élection initiale et dans le respect des dispositions de l'article L.2121-22 du CGCT ;
- D'autoriser le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

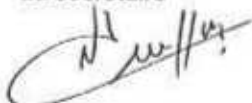
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Remy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Hélène donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

N° 11

**OBJET : Développement Touristique – Subventions aux événements touristiques ADN.**

Monsieur le Président rappelle que trois événements touristiques annuels d'intérêt communautaire sont soutenus financièrement par le service Développement Touristique de Bayeux Intercom.

Pour mémoire, chacune de ces trois manifestations constitue pour la commune organisatrice l'évènement thématique de référence constitutif de l'identité communale (évènement correspondant à l'« ADN » de la commune) :

- Les *Médiévales* à Bayeux
- Le *6 juin* à Arromanches les Bains
- Le *Goût du Large* à Port-en-Bessin-Huppain

Par leur ancienneté, leur récurrence, leur fréquentation par dizaines de milliers de visiteurs et leur vocation touristique, elles relèvent de l'intérêt communautaire pour notre Communauté de Communes. Elles s'inscrivent également dans les stratégies touristiques régionales (DDay et Médiévales) et départementales (gastronomie, port, tourisme et patrimoine).

Pour rappel, lors de sa réunion du 28 février 2024 la Commission Développement Touristique a émis un avis favorable au versement d'une subvention représentant au maximum 20% des dépenses du projet plafonnée à 10 000 € par an et par évènement.

Le Conseil Communautaire a validé le principe de cette subvention par délibération du 28 mars 2024.

La mairie d'Arromanches les Bains a adressé une demande de subvention au titre du 6 juin 2026, pour un montant total de dépenses de 72 431,81 €.

Conformément à la règle votée, une subvention de 10 000 € peut être accordée.

La mairie de Bayeux a adressé une demande de subvention au titre des médiévales qui se tiendront du 3 au 5 juillet 2026, pour un montant total de 227 961 €.

Conformément à la règle votée, une subvention de 10 000 € peut être accordée.

La Commission « Développement Touristique » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 13 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'attribution d'une subvention aux mairies d'Arromanches-les-Bains et Bayeux dans les conditions exposées ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **Voies et délais de recours**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**

**Date de convocation : 28 mai 2026**

**Aujourd'hui 4 juin 2026**

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoit (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoit (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucolles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Hélène donne pouvoir à FERRUT Benoit (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

**N° 12**

**OBJET : Transition Environnementale – Rapport transition écologique 2025.**

Bayeux Intercom a transféré à Ter'Bessin l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le PCAET du Bessin adopté en décembre 2020 constitue un projet commun de transition écologique partagé entre les trois EPCI et Ter'Bessin, qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels du Bessin en vue d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter. 94 actions sont prévues sur les six ans de mise en œuvre du PCAET : parmi ces 94, 36 sont portées par les EPCI du Bessin, dont Bayeux Intercom.

De plus Bayeux Intercom est engagée depuis le 1er janvier 2023 dans un contrat d'objectif territorial (COT) avec l'Ademe. Les COT sont réservés aux EPCI de plus de 20 000 habitants, ayant signé avec l'Etat un contrat de relance pour la transition écologique (CRTE) et ayant été retenu par un jury régional. Le programme d'actions adopté en novembre 2024 par Bayeux Intercom regroupe 61 actions en cours ou à lancer portées par les différents services de Bayeux Intercom et ses partenaires, sur les volets Climat Air Energie et Economie circulaire.

Enfin les intercommunalités de plus de 50 000 habitants doivent présenter un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable. Non concernée par cette obligation, Bayeux Intercom a fait le choix de présenter également son bilan annuel afin de mieux suivre et évaluer plus régulièrement sa démarche de transition environnementale, mais aussi dans un esprit général de transparence et d'informations à destination des citoyens. Ce bilan est formalisé au sein d'un « rapport sur les actions menées en 2025 par Bayeux Intercom en matière de transition écologique ».

Le rapport est découpé en 7 chapitres :

- transition énergétique et lutte contre le changement climatique,
- développement des mobilités durables et actives,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- consommation et production durables,
- une collectivité écoresponsable et exemplaire,
- complémentarités et partenariats avec Ter'Bessin,
- complémentarités et partenariats avec COLLECTEA et le SEROC.

La Commission « Transition Environnementale/Mobilité/Économie Circulaire » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 12 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre acte** de ce rapport sur les actions menées en 2025 par Bayeux Intercom en matière de transition écologique et d'approuver sa diffusion auprès des habitants et acteurs du territoire ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Elion) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vionne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Héléne donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

N° 13

**OBJET : Mobilités – Adhésion à l'association AGIR Transport.**

Bayeux Intercom est autorité organisatrice des mobilités (AOM) depuis juillet 2021.

L'association AGIR Transport a été créée en 1987 à l'initiative d'élus locaux en charge des transports et de la mobilité, animés par la volonté de proposer aux collectivités une expertise leur garantissant une certaine liberté. Depuis, AGIR Transport, qui compte désormais 600 adhérents, veille à ce que les collectivités territoriales et leurs groupements bénéficient d'une expertise indépendante en leur permettant d'accéder à des services et des compétences multiples.

L'adhésion à AGIR Transport permettrait à Bayeux Intercom de bénéficier de 4 leviers majeurs dans la mise en œuvre de sa compétence d'organisation des mobilités : l'assistance, la formation, les échanges d'expériences et les achats centralisés :

- L'assistance via notamment un service Questions / Réponses permet d'apporter une expertise et un accompagnement personnalisés afin de couvrir l'ensemble des besoins opérationnels des adhérents grâce à une plateforme d'experts spécialisés dans le transport public et la mobilité.
- Un organisme de formation agréé pour s'adapter aux différentes problématiques rencontrées par les territoires.
- Un réseau dynamique constitué des adhérents d'AGIR Transport permettant le partage de bonnes pratiques et l'échange d'expériences en matière de mobilité.
- Une centrale d'achat (CATP) qui permet d'optimiser les acquisitions et accélérer les projets de mobilité dans les territoires.

L'engagement court jusqu'à la fin de l'année 2026.

La cotisation annuelle est de 6 000,00 € HT, soit 3 500,00 € HT pour la période Juin – Septembre 2026.

La Commission « Transition Environnementale/Mobilité/Économie Circulaire » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 12 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** l'adhésion de Bayeux Intercom à l'association AGIR Transport ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

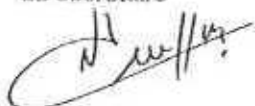
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Étaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRIANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Eillon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Remy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Héléne donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

**N° 14**

**OBJET : Aménagement du Territoire, Planification et Politique de l'Habitat – Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat - Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.**

Depuis avril 2022, Bayeux Intercom s'est engagée dans deux opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) : une OPAH classique sur l'ensemble du territoire de Bayeux Intercom à l'exclusion des centres-villes de Bayeux et Port en Bessin-Huppain ; une OPAH Renouvellement Urbain sur les centres-villes de Bayeux et Port en Bessin-Huppain. Ces deux opérations sont mises en place jusqu'en avril 2027.

Dans le cadre de ces dispositifs, Bayeux Intercom a décidé d'accorder une aide financière aux travaux, en complément des aides octroyées par l'Anah, la Région et les autres partenaires, afin de diminuer le reste à charges pour les ménages du territoire.

Le montant des aides octroyées par la collectivité, ainsi que leurs modalités d'obtention et de versement, sont précisées dans le règlement des aides de la collectivité, approuvé en conseil communautaire du 3 avril 2025.

Récemment, 2 demandes de propriétaires occupants et propriétaires bailleurs ont été instruites, pour des travaux de rénovation globale, d'économie d'énergie et d'adaptation de l'habitat.

Les crédits sont inscrits. Les dépenses d'un montant global de 26 595 € sont inscrites au budget 2026 et suivant Fiche action 22AG36, fonction 50OPAH - article 20422.

La subvention sera versée sur réception de la fiche de calcul au paiement de l'ANAH et sous réserve des prescriptions définies dans le règlement des aides de la collectivité.

La Commission « Aménagement du Territoire, Planification et Politique de l'Habitat » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 30 avril 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre du dispositif d'OPAH Classique, une participation financière pour l'opération citée ci-dessous, d'un montant maximum de :
  - o **1 200 € au titre de l'adaptation des logements par dossier** :
    - Dossier D188\_18032026 (Port en Bessin-Huppain) – adaptation de la salle de bain pour un montant de 9 864,70€ TTC
- **D'accorder**, dans le cadre du dispositif d'OPAH Renouvellement Urbain, une participation financière pour l'opération citée ci-dessous, d'un montant maximum de :
  - o **10 % du montant des travaux subventionnables, dans la limite de 3 000 € / logement, au titre de la précarité énergétique par dossier propriétaire bailleur** :
    - Dossier D187\_11032026 (Bayeux) – réhabilitation d'un immeuble comprenant 3 logements après travaux pour un montant de 197 258,63 € TTC (soit 179 838 € HT)  
Soit un montant de subvention de 9 000 € pour l'immeuble (3 000 € par logement)
  - o **10 % du montant des travaux subventionnables, dans la limite de 4 500 € / logement, au titre de l'amélioration d'un habitat très dégradé par dossier propriétaire bailleur** :
    - Dossier D187\_11032026 (Bayeux) – réhabilitation d'un immeuble comprenant 3 logements après travaux pour un montant de 197 258,63 € TTC (soit 179 838 € HT)  
Soit un montant de subvention de 12 395 € pour l'immeuble (décomposé comme suit : 3 395 € pour le logement T1 de 33,95 m<sup>2</sup> ; 4 500 € pour le logement T3 de 62,72 m<sup>2</sup> ; 4 500 € pour le logement T1 de 47,78 m<sup>2</sup>).
  - o **4 000 € au titre de la prime sortie de vacance en secteur OPAH RU (soit 2 primes vacance)** :
    - Dossier D187\_11032026 (Bayeux) – réhabilitation d'un immeuble comprenant 3 logements après travaux pour un montant de 197 258,63 € TTC (soit 179 838 € HT). Prime de 2 000 € par logement dans la limite de 2 primes par propriétaire, soit une prime de 4 000 € pour l'immeuble.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de

2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoit (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbœville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoit (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Remy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Hélène donne pouvoir à FERRUT Benoit (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par GATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

**N° 15**

**OBJET :** Aménagement du Territoire, Planification et Politique de l'Habitat – Participation financière pour le lauréat de l'appel à projet FJT sur le territoire de Bayeux Intercom.

L'étude réalisée par l'URAHJ Normandie en 2020 a montré la carence de solutions de logement pour les jeunes. Cette analyse des besoins, confortée par le diagnostic du Programme Local de l'Habitat, a conduit à identifier une solution de Foyer de Jeunes Travailleurs, comme réponse à cette problématique, le Bessin restant le seul arrondissement du Calvados à ne pas en être doté. L'accompagnement de la collectivité à la réalisation d'une telle structure est inscrite dans le programme d'action du PLH approuvé en septembre 2023.

En parallèle, et afin de garantir le choix du meilleur projet pour l'attribution des agréments FJT, l'Etat a lancé en septembre 2022 un appel à projet pour la création d'une future structure d'hébergement de 60 à 80 places à Bayeux. L'établissement se devait d'être localisé en cœur de ville, notamment pour l'accès des publics non motorisés aux services.

Le lauréat retenu est le groupement constitué de Partélios Habitat pour le portage immobilier et l'ACAHJ pour l'exploitation.

Le programme, prévoit la création de 80 chambres, des espaces communs ainsi que l'animation nécessaire au suivi individuel des jeunes. Il s'adresse notamment aux habitants de 16 à 25 ans, 30 ans par dérogation, en début de parcours professionnel ainsi que les personnes nouvellement recrutées par les entreprises locales dont le logement pose parfois problème. L'établissement pourra également répondre partiellement à la problématique des saisonniers, bien que ne constituant pas le public prioritaire.

Son montant est estimé à plus de 8 millions d'euros et sa réalisation nécessite que les collectivités s'engagent financièrement auprès des autres partenaires financeurs afin d'équilibrer le budget d'investissement. Un montant de 200 000€ a été inscrit dans le PPI de Bayeux Intercom pour soutenir l'investissement d'un tel établissement.

Suite aux échanges en comité des financeurs (2025), le plan de financement prévisionnel ressort comme suit :

Financier	Montant
Etat Fond Vert	1 000 000 €
Etat (PLAI + sub acquisition amelioration)	853 000 €
Caisse Allocation Familiale	200 000 €
Région Normandie	800 000 €
Département du Calvados	400 000 €
Action Logement	708 000 €
Bayeux Intercom	200 000 €
Ville de Bayeux	50 000 €
Partélios Habitat (fonds propres et emprunts)	4 390 565 €
<b>Total</b>	<b>8 602 165 €</b>

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2024, Bayeux Intercom a approuvé sa participation financière dans ce projet. Il est aujourd'hui nécessaire de procéder au versement de l'aide de la collectivité.

La Commission « Aménagement du Territoire, Planification et Politique de l'Habitat » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 30 avril 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- De valider le versement de l'aide financière de Bayeux Intercom au bailleur social Partélios, selon les modalités prévues dans la convention jointe ;
- D'autoriser le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire

Nathalie LEHERPEUR

Le Président

Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

-----  
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Remy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAITRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Héléne donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

-----  
N° 16

**OBJET :** Aménagement du Territoire, Planification et Politique de l'Habitat – Programme Local de l'Habitat – Aide à la création de logements abordables.

Le Programme Local de l'Habitat de Bayeux Intercom a été approuvé lors du conseil communautaire du 28 septembre 2023.

Dans le cadre du programme d'actions de ce PLH, Bayeux Intercom a décidé d'accorder une aide financière aux bailleurs sociaux pour la production de logements abordables.

Le montant des aides octroyées par la collectivité, ainsi que leurs modalités d'obtention et de versement, sont précisées dans le règlement des aides de la collectivité, approuvé en conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2024.

Les crédits sont inscrits au budget.

Aujourd'hui, une demande du bailleur social Partélios a été instruite, pour la réalisation de 14 logements en PSLA (prêt social location accession) dans le secteur des Libérateurs sur la ville de Bayeux.

Le projet va permettre la création de 6 logements T2, 6 logements T3 et 2 logements T4.

La subvention de Bayeux Intercom s'élève à 5 000 € par logement dans la limite de 15 logements.

Il est ainsi proposé d'accorder, dans le cadre du programme d'action du PLH de Bayeux Intercom, une participation financière pour l'opération citée ci-dessus, d'un montant de 70 000 €.

La subvention sera versée sur réception des éléments à joindre à la demande de paiement, tels que précisés dans le règlement des aides de la collectivité.

La Commission « Aménagement du Territoire, Planification et Politique de l'Habitat » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 30 avril 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre du programme d'action du PLH de Bayeux Intercom, une participation financière pour l'opération citée ci-dessus, d'un montant de 70 000 €.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Étaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Remy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vionne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Héléne donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

N° 17

**OBJET :** Aménagement du Territoire, Planification et Politique de l'Habitat – Election – Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Bayeux.

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 10 avril 2026 ;

Vu l'avis favorable du Préfet du Calvados en date du 11 mai 2026.

Monsieur le Président expose que la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine dite loi LCAP institue les commissions locales des sites patrimoniaux remarquables, nouvelle appellation remplaçant notamment celle de « Secteur Sauvegardé ».

Par délibération en date du 10 avril 2026, le conseil communautaire a élu en son sein, conformément au texte en vigueur, 4 membres titulaires et 4 membres suppléants et a autorisé le Président à soumettre au Préfet une liste de noms au titre des représentants d'associations et des

personnalités qualifiées. Sont ainsi nommés, au titre des élus désignés par le Conseil Communautaire :

- Madame Carine BION-HETET (titulaire) et Madame Nathalie LEHERPEUR (suppléante) ;
- Monsieur Loïc JAMIN (titulaire) et Monsieur Denis MEZERETTE (suppléant) ;
- Madame Axelle MORINEAU (titulaire) et Monsieur David LEMARESQUIER (suppléant) ;
- Monsieur Richard BROUZES (titulaire) et Monsieur Christophe GOSSELIN (suppléant).

Par courrier du Président en date du 4 mai 2026, une liste de noms au titre des représentations d'associations et des personnalités qualifiées a été proposée au Préfet pour la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR). Cette proposition a reçu un avis favorable du Préfet par courrier en date du 11 mai 2026.

Ainsi, suite à cette démarche, outre les membres de droit prévus par les textes et les élus désignés par le conseil communautaire, il est proposé que la composition de la commission soit la suivante :

Au titre des représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

- Madame LEBRUN BUSQUET (titulaire) et Monsieur GODEFROY (suppléant) en tant que représentants de l'association pour la sauvegarde de la Chapelle des Augustines ;
- Monsieur SIMON (titulaire) et Madame MAUGER (suppléante) en tant que représentants de l'association des Amis de la Cathédrale ;
- Madame HUET (titulaire) et Monsieur PICARD DESTELAN (suppléant) en tant que représentants de l'association du Cercle des 3 Léopards ;
- Monsieur ESNAULT (titulaire) et Monsieur DE FOUCAULT (suppléant) en tant que représentants de la fondation du patrimoine (délégation de Normandie).

Au titre des personnalités qualifiées :

- Madame CORBEL, Secrétaire générale du CAPEB Calvados (titulaire) et Monsieur LE GOUPIL, Représentant des artisans du CAPEB Calvados (suppléant) ;
- Madame BAYLAC, Médiatrice culturelle au sein du CAUE Calvados (titulaire) et Madame STITOU, Architecte au sein du CAUE Calvados (suppléante) ;
- Monsieur MARTIN, Directeur Général des Services de Bayeux Intercom et de la Ville de Bayeux (titulaire) et Madame LEMESLE, Agent du service instructeur du Bessin (suppléante) ;
- Madame FREULON, Responsable du service Planification et Habitat de Bayeux Intercom (titulaire) et Monsieur VILEY, Chargé de mission Planification de Bayeux Intercom (suppléant).

La Commission « Aménagement du Territoire, Planification et Politique de l'Habitat » a été informée de ce dossier par voie électronique en date du 18 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (ANFRIANI Lou et BROUZES Richard s'étant abstenus), **décide** :

- **De désigner** les représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine suivants pour qu'ils siègent au sein de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable :
  - Madame LEBRUN BUSQUET (titulaire) et Monsieur GODEFROY (suppléant) en tant que représentants de l'association pour la sauvegarde de la Chapelle des Augustines ;
  - Monsieur SIMON (titulaire) et Madame MAUGER (suppléante) en tant que représentants de l'association des Amis de la Cathédrale ;
  - Madame HUET (titulaire) et Monsieur PICARD DESTELAN (suppléant) en tant que représentants de l'association du Cercle des 3 Léopards ;
  - Monsieur ESNAULT (titulaire) et Monsieur DE FOUCAULT (suppléant) en tant que représentants de la fondation du patrimoine (délégation de Normandie).

- **De désigner** les personnalités qualifiées suivantes pour qu'elles siègent au sein de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable :
  - Madame CORBEL, Secrétaire générale du CAPEB Calvados (titulaire) et Monsieur LE GOUPIL, Représentant des artisans du CAPEB Calvados (suppléant) ;
  - Madame BAYLAC, Médiatrice culturelle au sein du CAUE Calvados (titulaire) et Madame STITOU, Architecte au sein du CAUE Calvados (suppléante) ;
  - Monsieur MARTIN, Directeur Général des Services de Bayeux Intercom et de la Ville de Bayeux (titulaire) et Madame LEMESLE, Agent du service instructeur du Bessin (suppléante) ;
  - Madame FREULON, Responsable du service Planification et Habitat de Bayeux Intercom (titulaire) et Monsieur VILEY, Chargé de mission Planification de Bayeux Intercom (suppléant).
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**

**Date de convocation : 28 mai 2026**

**Aujourd'hui 4 juin 2026**

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commès) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierric (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Hélène donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

**N° 18**

**OBJET : Enseignement – Prise en charge de la tarification des transports scolaires – Année scolaire 2026/2027.**

La Région Normandie a décidé de faire évoluer la tarification du transport scolaire à compter de l'année scolaire 2026/2027.

Pour les élèves du primaire, l'abonnement annuel passe de 70 € à 72 € par enfant.

Bayeux Intercom participe à hauteur de 50 % à la prise en charge de l'abonnement afin d'atténuer le reste à charge des familles.

A titre d'information, pour l'année scolaire 2025/2026, 57 enfants sont inscrits sur les 4 circuits qui desservent nos écoles : Esquay-sur-Seulles (2), Juaye-Mondaye et Nonant.

La Commission « Education et Numérique », réunie le 11 mai 2026, a émis un avis favorable pour reconduire la participation de la collectivité à hauteur de 50 % soit 36 €.

Il est à noter que pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 500 €, l'abonnement annuel est réduit de moitié.

La Commission « Éducation et Numérique » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 11 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la prise en charge de la tarification des transports scolaires à hauteur de 50 % par Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

-----

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoit (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoit (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Eillon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Hélène donne pouvoir à FERRUT Benoit (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

-----

**N° 19**

**OBJET :** Enseignement – Convention avec la commune de Port-en-Bessin-Huppain pour la mise en œuvre d'un atelier collage et vitraux avec 2 écoles.

Le Centre culturel Léopold Sédar Senghor de Port-en-Bessin-Huppain organise un atelier "collage et vitraux" avec un artiste vitrailiste, Monsieur Lengyel, à destination des scolaires de cycle 3 du territoire. Deux classes de l'école de Port-en-Bessin-Huppain et deux classes de l'école Reine Mathilde à Bayeux y prendront part. Il se déroulera sur 10 heures d'intervention (2 h à l'église de Port-en-Bessin-Huppain + 8 h en classe) entre le 4 et le 19 juin 2026. Les interventions de l'artiste sont gratuites. Bayeux Intercom financera le transport des élèves de Bayeux à Port-en-Bessin-Huppain ainsi que l'achat des fournitures nécessaires aux activités des ateliers. La commune de Port-en-Bessin-Huppain assure l'hébergement de l'artiste.

Dans ce cadre, la commune de Port-en-Bessin-Huppain a souhaité formaliser une convention pour acter l'engagement des parties.

La Commission « Éducation et Numérique » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 11 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de mise en œuvre d'un atelier collage et vitraux, jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

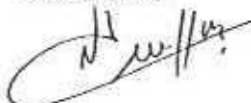
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRIANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Hélène donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

N° 20

**OBJET :** Travaux – SDEC ENERGIE – Renouvellement de l'éclairage public dans la Zone de la Zone d'Activité de la Résistance – Rue de la Résistance (Armolre 48) à Bayeux.

Monsieur le Président rappelle que la Collectivité a transféré au SDEC ENERGIE, Syndicat départemental d'énergies du Calvados, la compétence « éclairage public » de ses zones d'activités économiques par délibération en date du 3 mars 2022.

Pour faire face aux enjeux techniques, énergétiques et environnementaux, le SDEC ENERGIE propose à ses collectivités adhérentes la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public à l'échelle de la collectivité.

Sur la base de ce diagnostic, le SDEC ENERGIE propose à la collectivité un programme global de renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans ainsi qu'un passage en LED de l'ensemble des luminaires non LED à ce jour.

Dans le cadre des travaux du futur réaménagement (notamment cyclable) de la Rue de la Résistance (ZA de la Résistance) et considérant la cohérence des travaux et les économies d'échelle

qui résulteraient d'un chantier commun, il convient de procéder au renouvellement de l'éclairage de la Rue de la Résistance (armoire 48).

Le coût total estimé des travaux est de 81 203,18 € HT dont la participation intercommunale s'élève à 49 256,71 €, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Ce programme de renouvellement sera étendu progressivement à l'ensemble des zones d'activités de Bayeux Intercom.

La Commission « Travaux » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 18 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, *décide* :

- De donner permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public.
- De prendre acte que la contribution de la collectivité s'élève à la somme de 49 256,17 € HT correspondant au montant du devis de 81 203,18 € HT, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC Energie.
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi.
- De décider d'inscrire le paiement de sa participation en section d'investissement par fonds de concours, M 57 compte 2041582.
- D'autoriser le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

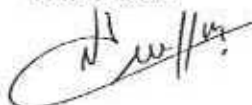
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREI

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

-----

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Étaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barboville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Eilon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Remy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Hélène donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

-----

**N° 21**

**OBJET : Finances – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF).**

Vu l'article L 5217-10-8 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 28 du conseil communautaire approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu le projet de Règlement Budgétaire et Financier,

Considérant qu'un Règlement Budgétaire et Financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature ;

Le Règlement Budgétaire Financier de Bayeux Intercom formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de

la loi organique relative aux lois des finances du 1<sup>er</sup> août 2001 et du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités.

Il définit également des règles internes de gestion propres à la communauté de communes de Bayeux Intercom dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services.

Il s'impose à l'ensemble des services gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes.

Le présent Règlement Budgétaire et Financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

La Commission « Finances » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 21 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité, annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **Voies et délais de recours**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

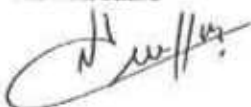
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barboville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRIANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Héléne donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieux) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

N° 22

**OBJET : Finances – Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025.**

En 2022, Bayeux Intercom s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires pour une durée maximale de 3 exercices.

Le CFU a vocation à devenir, depuis 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Conseil va donc délibérer sur ce nouveau document. Le CFU est présenté pour le budget principal ainsi que pour tous les budgets annexes.

Les résultats, pour l'exercice 2025, des CFU sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres).

Le Président de la Communauté se retire pour laisser les délégués débattre et se prononcer sur le compte financier unique qui est présenté à l'assemblée communautaire. Un délégué communautaire est élu Président de séance pour ce vote.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte financier unique constitue l'arrêté des comptes de Bayeux Intercom.

Cela permet de dégager :

- le résultat proprement dit (section de fonctionnement) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement, compte tenu notamment du niveau des emprunts mobilisés sur l'exercice ;
- les restes à réaliser des deux sections.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est repris en 2026, en dépense ou en recette d'investissement, selon que ce solde est déficitaire ou excédentaire (ligne codifiée 001).

Corrigé des restes à réaliser, il fait ressortir :

- un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes) ;
- ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses)

Le conseil Communautaire doit décider de l'emploi du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en report sur cette même section et/ou son affectation en section d'investissement (pour tout ou partie). Lorsque la section d'investissement enregistre un « besoin de financement » ; le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en priorité à ce dernier, le solde pouvant être inscrit en report à nouveau en fonctionnement ou affecté à la section d'investissement.

**Les résultats 2025 des budgets de la Communauté de communes Bayeux Intercom sont les suivants :**

	Solde d'exécution d'investissement (R - D + 001) (A)	Solde RAR Investissement	BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT section d'investissement	Solde d'exécution de fonctionnement (R - D + 002) (B)	Solde RAR fonctionnement	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
Budget Principal	567 989,09	-889 023,93	-321 034,84	5 583 115,04	-19 876,21	5 563 238,83
Assainissement Collectif	-1 203 960,37	457 454,66	-746 505,71	4 709 791,54	-5 598,56	4 704 192,98
Eau Potable	-724 818,29	-308 010,61	-1 032 828,90	3 153 274,45	-2 208,08	3 151 066,37
Assainissement Non Collectif	24 893,21	-264,50	24 628,71	30 515,34	-397,58	30 117,76
ZAC de Nonant	-92 967,00	0,00	-92 967,00	118 562,50	0,00	118 562,50
ZAC de Bellefontaine	-155 495,11	0,00	-155 495,11	655 911,53	0,00	655 911,53
ZAC de Longchamps	95 887,83	0,00	95 887,83	190 100,00	0,00	190 100,00
Immeubles de Rapport	109 808,67	-39 841,33	70 057,34	135 375,82	-1 379,74	133 996,08
Transport	37 346,81	27 925,56	65 272,37	131 601,63	-372,60	131 028,83
Longchamps III	20 808,00	0,00	20 808,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>-1 327 477,82</b>	<b>-751 760,11</b>	<b>-2 079 237,97</b>	<b>14 716 028,75</b>	<b>-29 822,97</b>	<b>14 686 205,78</b>

<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (A) + (B)</b> <b>(hors restes à réaliser)</b> <b>13 388 550,93 €</b>
--

La Commission « Finances » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 21 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les résultats des comptes financiers uniques 2025, tels que présentés dans le tableau ci-dessus et dans les documents budgétaires, conformes aux écritures reprenant l'ensemble des dépenses, recettes et emprunts réalisés au cours de l'exercice. Ces résultats sont également en accord avec les opérations décrites dans le compte de gestion

du trésorier principal traduisant un excédent global de clôture de + 13 388 550,93 € (hors restes à réaliser ;

- D'autoriser le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

-----

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Remy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Héléne donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieux) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

-----

**N° 23**

**OBJET : Finances – Affectation des résultats 2025 en 2026.**

Lors du vote du compte financier unique 2025, vous avez approuvé la détermination des résultats de fonctionnement et des besoins ou excédents d'investissement.

Les résultats excédentaires de fonctionnement doivent être affectés en priorité aux éventuels besoins de financement de la section d'investissement. Une fois cette affectation opérée, le solde de chaque section sera repris au budget de l'exercice 2026.

Ces reprises et affectations de résultats 2025 seront inscrites au budget supplémentaire 2026 de chaque budget.

Ainsi, le tableau ci-joint vous présente synthétiquement les affectations et reprises de résultats.

Vous y trouvez :

- le solde d'exécution de la section investissement, qui est repris au 001,
- le besoin ou l'excédent de cette section d'investissement,
- le résultat de la section de fonctionnement qui, s'il est excédentaire, doit couvrir l'éventuel besoin d'investissement,
- et la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement.

La Commission « Finances » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 21 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, *décide* :

- D'approuver l'affectation des résultats 2026 tels que présentée dans le tableau ci-joint ;
- D'autoriser le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai,

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

BUDGETS	001	Solde RAR Investissement	BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT section d'investissement	Solde d'exécution de fonctionnement (R - D + 002)	1068	002	Solde RAR fonctionnement
	Solde d'exécution d'investissement (R - D + 001)				AFFECTATION DES RESULTAT au besoin de financement	REPORT DES RESULTATS de fonctionnement	
Budget Intercom Bayeux	567 988,05	-689 023,93	-321 034,84	5 583 115,04	321 034,84	5 262 080,20	-19 876,21
Budget Assainissement Collectif	-1 203 960,37	457 454,66	-746 505,71	4 709 791,54	746 505,71	3 963 285,83	-5 598,56
Budget Eau Potable	-724 878,29	-306 010,61	-1 032 888,90	3 153 274,45	1 032 888,90	2 120 385,55	-2 208,06
Budget Assainissement Non Collectif	24 893,21	-264,50	24 628,71	36 515,34	0,00	36 515,34	-387,58
Budget ZAC de Norant	-99 967,66	0,00	-99 967,66	118 562,50	0,00	118 562,50	0,00
Budget ZAC de Bellefontaine	-155 495,11	0,00	-155 495,11	655 941,53	0,00	655 941,53	0,00
Budget ZAC des Longchamps	95 887,83	0,00	95 887,83	190 100,90	0,00	190 100,90	0,00
Budget Immeubles de Rapport	109 898,67	-39 841,33	70 057,34	135 325,82	0,00	135 325,82	-1 379,74
Budget Transport	37 346,81	27 525,55	65 272,37	133 401,63	0,00	133 401,63	-372,80
Longchamps III	20 808,00	0,00	20 808,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>-1 327 477,82</b>	<b>-751 760,15</b>	<b>-2 079 257,97</b>	<b>14 716 028,75</b>	<b>2 100 429,45</b>	<b>12 615 599,30</b>	<b>-29 822,97</b>

**Communauté de Communes  
BAYEUX INTERCOM**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire**

**Date de convocation : 28 mai 2026**

**Aujourd'hui 4 juin 2026**

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emilie – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAITRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Hélène donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

N° 24

**OBJET : Finances – Budget Supplémentaire.**

Le budget Primitif (BP) ayant été voté avant le vote du Compte Financier Unique (CFU), il est nécessaire de constater et reprendre les Restes A Réaliser (RAR), reprendre les résultats 2025 et de procéder à l'affectation des résultats lors du Budget Supplémentaire (BS).

**Les ajustements de crédits concernent :**

**Budget Principal :**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
011	Charges à caractère général	4 268 452,57	18 371,80	232 531,00	4 519 355,37
012	Charges de personnel	11 027 541,24	1 304,00	444 258,96	11 473 104,20
014	Atténuation de produits	568 451,00	0,00	21 321,00	589 772,00
023	Virement à la section d'investissement	340 000,00	0,00	3 144 606,26	3 484 606,26
042	Opérations d'ordre entre sections	1 300 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00
65	Autres charges de gestion courante	9 723 005,73	200,41	111 054,68	9 834 260,82
66	Charges financières	314 328,79	0,00	0,00	314 328,79
67	Charges spécifiques	20 300,00	0,00	0,00	20 300,00
68	Dotations aux provisions	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
<b>Total</b>		<b>27 612 079,33</b>	<b>19 876,21</b>	<b>3 953 771,90</b>	<b>31 585 727,44</b>

RECETTES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	5 262 080,20	5 262 080,20	
013	Atténuation de charges	247 700,00	0,00	0,00	247 700,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	
70	Vtes Pote Fab., Pres. de seves march	2 105 300,00	0,00	0,00	2 105 300,00	
73	Impôts et taxes	6 735 246,00	0,00	75 080,00	6 810 326,00	
731	Fiscalité locale	14 140 622,28	0,00	-148 763,45	13 991 858,83	
74	Dotations et participations	3 898 663,05	0,00	-361 582,00	3 535 081,05	
75	Autres produits de gestion courante	356 548,00	0,00	60 000,00	416 548,00	
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises de provisions	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	Sur équilibre
<b>Total</b>		<b>27 612 079,33</b>	<b>0,00</b>	<b>4 886 814,75</b>	<b>32 498 894,08</b>	<b>913 166,64</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
040	Opérations d'ordre entre sections	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
041	Opérations d'ordre dans la section	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 096 000,00	0,00	0,00	1 096 000,00
20	Immobilisations incorporelles	686 209,71	263 586,86	-152 320,00	797 476,57
204	Subventions d'équipement versées	544 878,80	161 898,30	10 000,00	716 777,10
21	Immobilisations corporelles	1 227 903,24	284 645,10	82 495,00	1 595 043,34
23	Immobilisations en cours	4 298 332,77	555 981,13	126 645,00	4 980 958,90
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
4581	Opérations pour compte de tiers	2 067 548,00	637 452,00	477 313,92	3 182 313,92
<b>Total</b>		<b>10 100 872,52</b>	<b>1 903 563,39</b>	<b>579 133,92</b>	<b>12 583 569,83</b>

RECETTES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
001	Solde d'exécution N-1	0,00	0,00	567 989,09	567 989,09
10	Affectation du résultat - 1068	0,00	0,00	321 034,84	321 034,84
16	Emprunt	3 310 000,00	0,00	-2 310 000,00	1 000 000,00
021	Virement de la section fonctionnement	340 000,00	0,00	3 144 606,26	3 484 606,26
040	Opérations d'ordre entre sections	1 300 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00
041	Opérations d'ordre dans la section	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves FCTVA	976 888,02	0,00	-400 000,00	576 888,02
13	Subventions d'investissement	1 950 994,00	1 014 539,46	-93 577,00	2 871 956,46
27	Remboursement d'avance	55 442,50	0,00	0,00	55 442,50
4582	Opérations pour compte de tiers	2 067 548,00	0,00	238 104,66	2 305 652,66
<b>Total</b>		<b>10 100 872,52</b>	<b>1 014 539,46</b>	<b>1 468 157,85</b>	<b>12 583 569,83</b>

- **Ecritures nécessaires pour la reprise des résultats 2025 :**

- Excédent de Fonctionnement : 5 262 080,20 € (chapitre 002 - recettes)
- Excédent d'Investissement : 567 989,09 € (chapitre 001 - recettes)
- Affectation du résultat au besoin de financement : 321 034,84 € (compte 1068)

- **Fonctionnement :**

- Des dépenses supplémentaires : + 3 953 771,90 €

o Au chapitre 011, une augmentation de 232 531,00 €.

Elle correspond à :

- L'assurance pour les travaux du Groupe Scolaire Letot, des frais de télécommunication, une participation pour le salon de l'emploi de

septembre 2026, des réparations pour le parking de la batterie de Longues sur Mer et une hausse des coûts de l'énergie du chauffage urbain.

- Un transfert entre chapitre sans impact budgétaire (012 vers 011) de 55 843,04 € pour l'assurance du personnel.
- Au chapitre 012, une augmentation de 444 258,96,00 €. Elle correspond à :
  - Une augmentation de 500 000,00€ suite à des précisions reçues après le Budget Primitif.
  - Le transfert entre chapitre sans impact budgétaire comme expliqué ci-dessus.
- Au chapitre 014, un ajout de 21 321,00 € pour le reversement de la Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport longue distance (TEIT) aux communes membres de Bayeux Intercom.
- Au chapitre 65, une augmentation de 111 054,68€ pour la formation des élus, des droits d'utilisation de logiciel, le montant prévu à la convention avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), des ajustements de participation à Ter'Bessin, le Fond d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) et un reversement de la Taxe d'Ordures Ménagères (TEOM).
- Au chapitre 023, un virement à la section d'investissement de 3 144 606,26 € pour l'équilibre de la section.
- Une réduction des recettes (hors 002) : - 349 215,45 €
  - Au chapitre 73, une augmentation de 75 080,00 € correspondant à des ajustements des fractions compensatoire de la TVA suite à la réception de l'état 1259 définitif.
  - Aux chapitres 731, une réduction de 148 763,45 € suite à la réception de l'état 1259 définitif.
  - Au chapitre 74, une réduction de 361 582,00 €. Elle correspond à :
    - Une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) suite à la réception de la notification.
    - A l'application de l'article 129-4 de la loi de finance 2026 équivalant à une baisse de 19,3% de la compensation pour abattement de Taxe Foncière et Cotisation Foncière des Entreprises des locaux industriels dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement, cela représente une diminution de 335 532,00€ pour Bayeux Intercom.
  - Au chapitre 75, une recette supplémentaire de 60 000€ correspondant au remboursement de l'assurance pour les travaux de réparation du parking de la batterie de Longues sur Mer.

Le sur équilibre après Budget Supplémentaire s'élève à 913 166,64 €.

#### - Investissement :

- Des dépenses supplémentaires : + 579 133,92 €
  - Au chapitre 20, une réduction de 152 320,00 €. Elle correspond à des besoins :
    - Inférieurs aux prévisions (190 k€ pour l'étude pour le recul du trait de côte et 40 k€ pour le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur)
    - Supérieurs aux nouvelles inscriptions (30 k€ un logiciel pour la gestion des interventions) et aux ajustements à la hausse (annonces pour les marchés, modification du PLUi ou des études sur la rue Armand Busquet).
  - Au chapitre 204, un ajout de 10 000,00 € pour la rénovation énergétique du logement communal de Sully.

- o Au chapitre 21, une augmentation de 82 495,00€.  
Elle comprend :
  - Le remplacement de lave-vaisselle pour les écoles de Reine Mathilde et Letol, des plantations pour l'école Argouges, des travaux d'aménagement du Rond-Point de l'Europe et divers matériels informatique (tablettes, climatisation pour la salle des serveurs)
  - Deux transferts entre chapitre sans impact budgétaire. Un premier du 21 vers le 23 de 250 000,00 pour les réserves de défense incendie. Un second du 23 vers le 21 de 180 000,00 pour la rénovation de la cour du groupe scolaire de Sommervieu
- o Au chapitre 23, une augmentation de 56 645,00€.  
Elle comprend :
  - Une régularisation pour les travaux de la terrasse AUREO, le passage de réseaux fibre pour les groupes scolaires Argouges et Sommervieu et une étude géotechnique pour les réserves de défense incendie.
  - Les transferts entre chapitre sans impact budgétaire comme vu ci-dessus
- o Au chapitre 27, un ajout de 35 000,00 € pour le versement d'une avance remboursable à la SCI J2PSR – Passard.
- o Au chapitre 4581, un ajout de 477 313,92 € pour le reversement à la Ville de Bayeux de la subvention pour le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) conformément à la délibération 7 du 11 décembre 2025.
- Une augmentation des recettes (hors 001 et 1068) : + 579 133,92 €
  - o Au chapitre 10, une réduction du Fond de Compensation à la TVA (FCTVA) de 400 000,00 € suite au Projet de Loi des Finances 2026 (PLF)
  - o Au chapitre 13, une réduction de 93 577,00 € correspondant à une correction des reports titrés sur 2025.
  - o Au chapitre 16, une diminution de l'emprunt d'équilibre prévu au BP de 2 310 000,00 €.
  - o Au chapitre 4582, l'ajout de 238 104,66 € pour le solde de la subvention pour le PCAET.
  - o Au chapitre 021, un virement de la section fonctionnement de 3 144 606,26 € pour l'équilibre de la section

**Budget Assainissement :**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Report	BS 2026	Total
011	Charges à caractère général	1 679 125,94	5 538,56	2 100,00	1 686 762,50
012	Charges de personnel	1 123 370,46	62,00	58 000,00	1 181 432,46
014	Atténuation de produits	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	101 000,46	0,00	3 753 587,27	3 854 587,73
66	Charges financières	162 000,00	0,00	0,00	162 000,00
67	Charges spécifiques	135 000,00	0,00	-60 000,00	75 000,00
68	Dotations aux provisions	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	1 230 000,00	0,00	171 000,00	1 401 000,00
023	Virement à la section d'investissement	781 003,14	0,00	0,00	781 003,14
<b>Total</b>		<b>5 251 500,00</b>	<b>5 598,56</b>	<b>3 924 687,27</b>	<b>9 181 785,83</b>

RECETTES		BP 2026	Report	BS 2026	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	3 963 285,83	3 963 285,83
013	Atténuation de charges	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
70	Vies Pôts Fab., Prés. de scves march.	4 879 500,00	0,00	-33 000,00	4 846 500,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Vies Pôts Fab., Prés. de scves march.	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
78	Reprises de provisions	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	351 000,00	0,00	0,00	351 000,00
<b>Total</b>		<b>5 251 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 930 285,83</b>	<b>9 181 785,83</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Report	BS 2026	Total
001	Solde d'exécution N-1	0,00	0,00	1 203 960,37	1 203 960,37
16	Emprunts et dettes assimilées	536 000,00	0,00	0,00	536 000,00
20	Immobilisations incorporelles	101 251,14	76 316,50	0,00	177 567,64
21	Immobilisations corporelles	885 752,00	156 422,82	166 000,00	1 208 174,82
23	Immobilisations en cours	1 937 000,00	626 210,67	5 000,00	2 568 210,67
45B1	Opérations pour compte de tiers	204 562,00	25 473,35	0,00	230 035,35
040	Opérations d'ordre entre sections	351 000,00	0,00	0,00	351 000,00
041	Opérations d'ordre dans la section	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
<b>Total</b>		<b>4 115 565,14</b>	<b>884 423,34</b>	<b>1 374 960,37</b>	<b>6 374 948,85</b>

RECETTES		BP 2026	Report	BS 2026	Total
10	Affectation du résultat - 1068	0,00	0,00	746 505,71	746 505,71
13	Subventions d'investissement	300 000,00	1 051 525,00	0,00	1 351 525,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45B2	Opérations pour compte de tiers	204 562,00	290 353,00	0,00	494 915,00
021	Virement de la section fonctionnement	781 003,14	0,00	0,00	781 003,14
040	Opérations d'ordre entre sections	1 230 000,00	0,00	171 000,00	1 401 000,00
041	Opérations d'ordre dans la section	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
<b>Total</b>		<b>4 115 565,14</b>	<b>1 341 878,00</b>	<b>917 505,71</b>	<b>6 374 948,85</b>

**- Ecritures nécessaires pour la reprise des résultats 2025 :**

- Excédent de Fonctionnement : 3 963 285,83 € (chapitre 002 - recettes)
- Déficit d'Investissement : 1 203 960,37 € (chapitre 001 - dépenses)
- Affectation du résultat au besoin de financement : 746 505,71 € (compte 1068)

**- Fonctionnement :**

- Des dépenses supplémentaires : + 3 924 687,27 €
  - o Au chapitre 011, une augmentation de 2 100,00 € pour les assurances du personnel.

- Au chapitre 012, une augmentation de 58 000,00 € pour le salaire d'un agent de contrôle.
- Un transfert entre chapitre sans impact budgétaire (du 67 au 65) de 60 000,00 € pour mettre le budget en conformité avec l'évolution de la nomenclature au 1<sup>er</sup> janvier.
- Au chapitre 65, une augmentation de 3 693 587,27 € pour l'équilibre du budget.
- Au chapitre 042, un ajout de 171 000,00 € pour les écritures d'amortissement.
- Une réduction des recettes (hors 002) : - 33 000,00 €
  - Au chapitre 70, une réduction de 33 000,00 € pour des ajustements de recettes transmis après le vote du Budget Primitif.
- **Investissement :**
  - Des dépenses supplémentaires (hors 001) : + 171 000,00 €
    - Au chapitre 21, un ajout de 166 000,00€ pour l'équilibre de la section.
    - Au chapitre 23, un ajout de 5 000,00 € retiré lors du Budget Primitif.
  - Des recettes supplémentaires (hors 1068) : + 171 000,00 €
    - Au chapitre 040, un ajout de 171 000,00 € pour les écritures d'amortissement.

**Budget SPANC :**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
011	Charges à caractère général	2 716,00	165,58	0,00	2 881,58
012	Charges de personnel	91 166,50	222,00	-12 000,00	79 388,50
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 002,00	0,00	6 143,26	12 145,26
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	2 900,00	0,00	-2 000,00	900,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>102 784,50</b>	<b>387,58</b>	<b>-5 856,74</b>	<b>97 315,34</b>

RECETTES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	36 515,34	36 515,34
013	Atténuation de charges	800,00	0,00	0,00	800,00
70	Vtes Pds Fab., Pres. de scves march.	101 984,50	0,00	-43 984,50	58 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Vtes Pds Fab., Pres. de scves march.	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises de provisions	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>102 784,50</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 469,16</b>	<b>97 315,34</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	264,50	18 628,71	24 893,21
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre dans la section	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>Total</b>		<b>11 000,00</b>	<b>264,50</b>	<b>18 628,71</b>	<b>29 893,21</b>

RECETTES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
001	Solde d'exécution N-1	0,00	0,00	24 893,21	24 893,21
10	Affectation du résultat - 1068	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	0,00	-6 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre dans la section	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>Total</b>		<b>11 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 893,21</b>	<b>29 893,21</b>

**- Ecritures nécessaires pour la reprise des résultats 2025 :**

- Excédent de Fonctionnement : 36 515,34 € (chapitre 002 - recettes)
- Excédent d'Investissement : 24 893,21 € (chapitre 001 - recettes)
- Pas d'affectation de résultat (compte 1068)

**- Fonctionnement :**

- Une réduction des dépenses : - 5 856,74 €
  - o Au chapitre 012, une réduction de 12 000,00 € suite au transfert de l'agent de contrôle vers le budget Assainissement Collectif.

- Un transfert entre chapitre sans impact budgétaire (du 67 au 65) de 2 000,00 € pour mettre le budget en conformité avec l'évolution de la nomenclature au 1<sup>er</sup> janvier.
- Au chapitre 65, une augmentation de 4 143,26 € pour le remboursement de frais de structure au budget principal.
- Au chapitre 68, un ajout de 2 000,00 € pour des écritures de provisions.
- Une réduction des recettes (hors 002) : - 41 984,50 €
  - Au chapitre 70, le retrait des recettes inscrites pour l'équilibre du budget.
  - Au chapitre 78, un ajout de 2 000€ pour des écritures de provisions.
- **Investissement :**
  - Des dépenses supplémentaires : + 18 628,71 €
    - Au chapitre 21, un ajout de 18 628,71 € pour l'équilibre de la section.
  - Une réduction des recettes (hors 001) : - 6 000,00 €
    - Au chapitre 16, la suppression d l'emprunt d'équilibre de 6 000,00€.

**Budget Eau :**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
011	Charges à caractère général	1 334 059,24	1 986,08	2 300,00	1 338 345,32
012	Charges de personnel	1 080 798,39	222,00	0,00	1 081 020,39
014	Atténuation de produits	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00
65	Autres charges de gestion courante	53 712,64	0,00	2 028 077,47	2 081 790,11
66	Charges financières	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00
67	Charges spécifiques	112 000,00	0,00	-90 000,00	22 000,00
68	Dotations aux provisions	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	620 000,00	0,00	86 000,00	706 000,00
023	Virement à la section d'investissement	715 430,00	0,00	0,00	715 430,00
<b>Total</b>		<b>4 956 000,27</b>	<b>2 208,08</b>	<b>2 026 377,47</b>	<b>6 984 585,82</b>

RECETTES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	2 120 385,55	2 120 385,55
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Vtes Pdtis Fab., Pres. de scvcs march.	4 887 000,00	0,00	-91 800,00	4 795 200,00
74	Subventions d'exploitation	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
75	Vtes Pdtis Fab., Pres. de scvcs march.	18 000,27	0,00	0,00	18 000,27
77	Produits spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
78	Reprises de provisions	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
<b>Total</b>		<b>4 956 000,27</b>	<b>0,00</b>	<b>2 028 585,55</b>	<b>6 984 585,82</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
001	Solde d'exécution N-1	0,00	0,00	747 878,29	747 878,29
16	Emprunts et dettes assimilées	316 000,00	0,00	0,00	316 000,00
20	Immobilisations incorporelles	233 750,00	33 963,60	0,00	267 713,60
21	Immobilisations corporelles	479 680,00	157 123,18	161 000,00	797 803,18
23	Immobilisations en cours	1 710 000,00	353 751,83	0,00	2 063 751,83
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
041	Opérations d'ordre dans la section	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
<b>Total</b>		<b>2 859 430,00</b>	<b>544 838,61</b>	<b>908 878,29</b>	<b>4 313 146,90</b>

RECETTES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
10	Affectation du résultat - 1068	0,00	0,00	1 032 888,90	1 032 888,90
13	Subventions d'investissement	192 000,00	236 828,00	98 000,00	526 828,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 232 000,00	0,00	0,00	1 232 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section fonctionnement	715 430,00	0,00	0,00	715 430,00
040	Opérations d'ordre entre sections	620 000,00	0,00	86 000,00	706 000,00
041	Opérations d'ordre dans la section	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
<b>Total</b>		<b>2 859 430,00</b>	<b>236 828,00</b>	<b>1 216 888,90</b>	<b>4 313 146,90</b>

- **Ecritures nécessaires pour la reprise des résultats 2025 :**

- Excédent de Fonctionnement : 2 120 385,55 € (chapitre 002 - recettes)
- Déficit d'Investissement : 747 878,29 € (chapitre 001 – dépenses)
- Affectation du résultat au besoin de financement : 1 032 888,90 € (compte 1068)

- **Fonctionnement :**

- Des dépenses supplémentaires : + 2 026 377,47 €
  - o Au chapitre 011, un ajout de 2 300,00 € pour les assurances du personnel

- Un transfert entre chapitre sans impact budgétaire (du 67 au 65) de 90 000,00 € pour mettre le budget en conformité avec l'évolution de la nomenclature au 1<sup>er</sup> janvier.
- Au chapitre 65, une augmentation de 169 282,00 € pour la régularisation d'un rattachement titré sur 2025 et la correction d'une facture erronée. 1 768 795,47 € pour l'équilibre de la section.
- Au chapitre 042, une augmentation de 86 000,00 € pour des écritures d'amortissements.
- Une réduction des recettes (hors 002) : - 91 800,00 €
  - Au chapitre 70, un ajustement de - 91 800,00 € suite à des éléments reçus après le vote du budget primitif
- **Investissement :**
  - Des dépenses supplémentaires (hors 001) : + 161 000,00 €
    - Au chapitre 21, un ajout de 161 000,00 € pour l'équilibre de la section
  - Des recettes supplémentaires (hors 1068) : + 184 000,00 €
    - Au chapitre 13, une augmentation de 98 000,00€ pour des subventions
    - Au chapitre 040, une augmentation de 86 000,00 € pour des écritures d'amortissements.

**ZAC de Nonant :**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total	
011	Charges à caractère général	31 850,00	0,00	0,00	31 850,00	
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	10,00	
043	Transferts de charges	10,00	0,00	0,00	10,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	66 000,00	0,00	0,00	66 000,00	
<b>Total</b>		<b>97 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>97 870,00</b>	

RECETTES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	118 562,50	118 562,50	
70	Vies Pds Fab., Prés. de scvs march.	88 031,00	0,00	0,00	88 031,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	31 860,00	0,00	0,00	31 860,00	
043	Transferts de charges	10,00	0,00	0,00	10,00	
<b>Total</b>		<b>119 901,00</b>	<b>0,00</b>	<b>118 562,50</b>	<b>238 463,50</b>	<b>140 693,50</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
001	Solde d'exécution N-1	0,00	0,00	99 967,66	99 967,66
16	Emprunts et dettes assimilées	34 140,00	0,00	-34 140,00	0,00
040	Stock Final	31 860,00	0,00	0,00	31 860,00
<b>Total</b>		<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 827,66</b>	<b>131 827,66</b>

RECETTES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	65 827,66	65 827,66
040	Stock initial	66 000,00	0,00	0,00	66 000,00
<b>Total</b>		<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 827,66</b>	<b>131 827,66</b>

- **Ecritures nécessaires pour la reprise des résultats 2025 :**
  - Excédent de Fonctionnement : 118 562,50 € (chapitre 002 - recettes)
  - Déficit d'Investissement : 99 967,66 € (chapitre 001 - dépenses)
  - Pas d'affectation de résultat (compte 1068)
- **Fonctionnement :**
  - Pas de modification sur le Budget Supplémentaire

Le sur-équilibre s'élève à 140 953,50 €

- **Investissement :**

- Une diminution des dépenses (hors 001) : - 34 140,00 €
  - o Au chapitre 16, suppression du remboursement d'avance inscrit pour l'équilibre.
- Des recettes supplémentaires : + 65 827,66 €
  - o Au chapitre 16, inscription d'un emprunt pour l'équilibre de la section.

**ZAC de Bellefontaine :**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reportis	BS 2026	Total	
011	Charges à caractère général	35 645,00	0,00	0,00	35 645,00	
65	Autres charges de gestion courante	300 010,00	0,00	0,00	300 010,00	
043	Transferts de charges	10,00	0,00	0,00	10,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	71 000,00	0,00	0,00	71 000,00	
<b>Total</b>		<b>406 665,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>406 665,00</b>	

RECETTES		BP 2026	Reportis	BS 2026	Total	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	655 941,53	655 941,53	
70	Vies Pds Fab., Pres. de scvs march.	158 125,00	0,00	0,00	158 125,00	
75	Autres produits de gestion courante	212 875,00	0,00	-212 875,00	0,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	35 655,00	0,00	0,00	35 655,00	
043	Transferts de charges	10,00	0,00	0,00	10,00	
<b>Total</b>		<b>406 665,00</b>	<b>0,00</b>	<b>443 066,53</b>	<b>849 731,53</b>	<b>443 066,53</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reportis	BS 2026	Total
001	Solde d'exécution N-1	0,00	0,00	155 495,11	155 495,11
16	Emprunts et dettes assimilées	35 345,00	0,00	-35 345,00	0,00
040	Stock Final	35 655,00	0,00	0,00	35 655,00
<b>Total</b>		<b>71 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 150,11</b>	<b>191 150,11</b>

RECETTES		BP 2026	Reportis	BS 2026	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	120 150,11	120 150,11
040	Stock Initial	71 000,00	0,00	0,00	71 000,00
<b>Total</b>		<b>71 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 150,11</b>	<b>191 150,11</b>

- **Ecritures nécessaires pour la reprise des résultats 2025 :**

- Excédent de Fonctionnement : 655 941,53 € (chapitre 002 - recettes)
- Déficit d'Investissement : 155 495,11 € (chapitre 001 – dépenses)
- Pas d'affectation de résultat (compte 1068)

- **Fonctionnement :**

- Pas de modification en dépenses
- Une réduction des recettes (hors 002) : - 212 875,00 €
  - o Au chapitre 75, le retrait de 212 875,00 € prévu pour l'équilibre du Budget Primitif.

Le sur-équilibre s'élève à 443 066,53 €

- **Investissement :**

- Une diminution des dépenses (hors 001) : - 35 345,00 €
  - o Au chapitre 16, suppression du remboursement d'avance inscrit pour l'équilibre.
- Des recettes supplémentaires : + 120 150,11 €
  - o Au chapitre 16, inscription d'un emprunt pour l'équilibre de la section.

**ZAC de Longchamps**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
011	Charges à caractère général	449 401,00	0,00	0,00	449 401,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	10,00
66	Charges financières	850,00	0,00	0,00	850,00
043	Transferts de charges	860,00	0,00	0,00	860,00
042	Opérations d'ordre entre sections	166 000,00	0,00	0,00	166 000,00
<b>Total</b>		<b>617 121,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>617 121,00</b>

RECETTES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	190 100,90	190 100,90	
70	Vies Pds Fab., Pres. de scvcs march.	138 644,00	0,00	0,00	138 644,00	
75	Autres produits de gestion courante	27 356,00	0,00	-27 356,00	0,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	450 261,00	0,00	0,00	450 261,00	
043	Transferts de charges	860,00	0,00	0,00	860,00	
<b>Total</b>		<b>617 121,00</b>	<b>0,00</b>	<b>162 744,90</b>	<b>779 865,90</b>	<b>162 744,90</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	215 000,00	0,00	0,00	215 000,00
040	Stock Final	450 261,00	0,00	0,00	450 261,00
<b>Total</b>		<b>665 261,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>665 261,00</b>

RECETTES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
001	Solde d'exécution N-1	0,00	0,00	95 887,83	95 887,83
16	Emprunts et dettes assimilées	499 261,00	0,00	-95 887,83	403 373,17
040	Stock initial	166 000,00	0,00	0,00	166 000,00
<b>Total</b>		<b>665 261,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>665 261,00</b>

- **Ecritures nécessaires pour la reprise des résultats 2025 :**

- Excédent de Fonctionnement : 190 100,90 € (chapitre 002 - recettes)
- Excédent d'Investissement : 95 887,83 € (chapitre 001 – recettes)
- Pas d'affectation de résultat (compte 1068)

- **Fonctionnement :**

- Pas de modification en dépenses
- Une réduction des recettes (hors 002) : - 25 356,00 €
  - o Au chapitre 75, le retrait de 25 356,00 € prévu pour l'équilibre du Budget Primitif.

Le sur équilibre s'élève à 162 744,90 €

- **Investissement :**

- Pas de modification en dépenses
- Une diminution des recettes (hors 001) : - 95 887,83 €
  - o Au chapitre 16, réduction de l'emprunt prévu pour l'équilibre de la section.

**Immeubles de Rapport :**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
011	Charges à caractère général	207 931,01	1 379,74	14 880,07	224 190,82
012	Charges de personnel	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
014	Atténuatlon de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	153 100,00	0,00	0,00	153 100,00
65	Autres charges de gestion courante	23 535,00	0,00	0,00	23 535,00
66	Charges financières	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
<b>Total</b>		<b>488 066,01</b>	<b>1 379,74</b>	<b>14 880,07</b>	<b>504 325,82</b>

RECETTES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	135 325,82	135 325,82
013	Atténuatlon de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
70	Vtes Pdts Fab., Pres. de scves march.	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	480 066,01	0,00	-119 066,01	361 000,00
77	Produits spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
78	Reprises de provisions	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
<b>Total</b>		<b>488 066,01</b>	<b>0,00</b>	<b>16 259,81</b>	<b>504 325,82</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
040	Opérations d'ordre entre sections	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
041	Opérations d'ordre dans la section	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	41 000,00	0,00	0,00	41 000,00
20	Immobilisations incorporelles	75,00	0,00	0,00	75,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	87 993,00	39 841,33	70 057,34	197 891,67
23	Immobilisations en cours	22 032,00	0,00	0,00	22 032,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00
<b>Total</b>		<b>155 100,00</b>	<b>39 841,33</b>	<b>102 057,34</b>	<b>296 998,67</b>

RECETTES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
001	Soldo d'exécution N-1	0,00	0,00	109 898,67	109 898,67
10	Affectation du résultat - 1068	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunt	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
021	Virement de la section fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	153 100,00	0,00	0,00	153 100,00
041	Opérations d'ordre dans la section	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Remboursement d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00
<b>Total</b>		<b>155 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>141 898,67</b>	<b>296 998,67</b>

**- Ecritures nécessaires pour la reprise des résultats 2025 :**

- Excédent de Fonctionnement : 135 325,82 € (chapitre 002 - recettes)
- Excédent d'Investissement : 109 898,67 € (chapitre 001 - recettes)
- Pas d'affectation de résultat (compte 1068)

- **Fonctionnement :**

- Des dépenses supplémentaires : + 14 880,07 €
  - o Au chapitre 011, une augmentation de 3 500,00 € pour la réparation d'un film thermique à l'atelier relais et 11 380,07 € pour l'équilibre de la section
- Une réduction des recettes (hors 002) : - 119 066,01 €
  - o Au chapitre 75, le retrait de 119 066,01 € prévu pour l'équilibre du Budget Primitif.

- **Investissement :**

- Des dépenses supplémentaires : + 102 057,34 €
  - o Au chapitre 21, 102 057,34 € pour l'équilibre de la section
  - o Un transfert entre chapitre sans impact budgétaire (du 21 vers le 4581) de 32 000,00 € pour les travaux pour le service d'addictologie.
- Une augmentation des recettes (hors 001) : + 32 000,00 €
  - o Au chapitre 4582, 32 000 € pour le remboursement des travaux pour le service d'addictologie par le Centre Hospitalier Aunay Bayeux.

**Budget Transport**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
011	Charges à caractère général	10 500,00	187,80	134 513,83	145 201,63
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	439 500,00	185,00	0,00	439 685,00
66	Charges financières	100,00	0,00	0,00	100,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
023	Virement à la section d'investissement	33 542,50	0,00	0,00	33 542,50
022	Dépenses Imprévues - Correction BP	1 485,00	0,00	-1 485,00	0,00
<b>Total</b>		<b>636 127,50</b>	<b>372,80</b>	<b>133 028,83</b>	<b>668 529,13</b>

RECETTES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	133 401,63	133 401,63
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Vtes Pdts Fab., Pres. de scvs march.	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	524 627,50	0,00	0,00	524 627,50
75	Vtes Pdts Fab., Pres. de scvs march.	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises de provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	10 500,00	0,00	0,00	10 500,00
<b>Total</b>		<b>535 127,50</b>	<b>0,00</b>	<b>133 401,63</b>	<b>668 529,13</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	70 442,50	0,00	0,00	70 442,50
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 600,00	1 908,24	65 272,37	69 780,61
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
4501	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	10 500,00	0,00	0,00	10 500,00
041	Opérations d'ordre dans la section	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>83 542,50</b>	<b>1 908,24</b>	<b>65 272,37</b>	<b>150 723,11</b>

RECETTES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
001	Solde d'exécution N-1	0,00	0,00	37 346,81	37 346,81
10	Affectation du résultat - 1068	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	29 833,80	0,00	29 833,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section fonctionnement	33 542,50	0,00	0,00	33 542,50
040	Opérations d'ordre entre sections	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
041	Opérations d'ordre dans la section	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>83 542,50</b>	<b>29 833,80</b>	<b>37 346,81</b>	<b>150 723,11</b>

- **Écritures nécessaires pour la reprise des résultats 2025 :**

- Excédent de Fonctionnement : 133 401,63 € (chapitre 002 - recettes)
- Excédent d'Investissement : 37 346,81 € (chapitre 001 - recettes)
- Pas d'affectation de résultat (compte 1068)

- **Fonctionnement :**

- Des dépenses supplémentaires : + 133 401,63 €
  - o Un transfert entre chapitre sans impact budgétaire (du 022 au 011) de 1 485,00€ suite à la suppression des dépenses imprévues en M4 au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
  - o Au chapitre 011, un ajout de 133 401,63 € pour l'équilibre de la section.

- Pas de modification en recettes (hors 002)

- **Investissement :**

- Des dépenses supplémentaires : + 65 272.37 €

o Au chapitre 21, une dépense supplémentaire pour l'équilibre de la section.

- Pas de modification en recettes (hors 001)

**Longchamps III :**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
011	Charges à caractère général	1 419 000,00	0,00	0,00	1 419 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>1 419 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 419 000,00</b>

RECETTES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Vtes Pds Fab., Pres. de soyes march.	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	1 419 000,00	0,00	0,00	1 419 000,00	
043	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	Sur équilibre
<b>Total</b>		<b>1 419 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 419 000,00</b>	<b>0,00</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Stock Final	1 419 000,00	0,00	0,00	1 419 000,00
<b>Total</b>		<b>1 419 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 419 000,00</b>

RECETTES		BP 2026	Reports	BS 2026	Total
001	Solde d'exécution N-1	0,00	0,00	20 808,00	20 808,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 419 000,00	0,00	-20 808,00	1 398 192,00
040	Stock initial	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>1 419 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 419 000,00</b>

- **Ecritures nécessaires pour la reprise des résultats 2025 :**

- Résultat de Fonctionnement : 0 € (chapitre 002)
- Excédent d'Investissement : 20 808,00 € (chapitre 001 – recettes)
- Pas d'affectation de résultat (compte 1068)

- **Fonctionnement :**

- Pas de modification sur le Budget Supplémentaire

- **Investissement :**

- Pas de modification en dépenses

- Une diminution des recettes (hors 001) :

o Au chapitre 16, une réduction de 20 808,00€ de l'emprunt d'équilibre.

Le détail de ces modifications se trouve dans l'annexe jointe.

La Commission « Finances » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 21 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les propositions de compléments et d'ajustements de crédits de fonctionnement et investissement sur les budgets principal et annexes ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Arnaud TANQUEREL

**Annexe : détails des modifications**

**Budget Principal :**

6167	Assurance Travaux	7168,77
61521	Parking Batterie de Longues Sur Mer - Sera remboursé par assurance	60000
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	270,71
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	1051,53
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	1051,53
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	302
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	541,41
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	3185,88
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	1530,36
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	2196,94
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	1894,94
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	541,41
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	270,71
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	1416,12
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	18824,27
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	5955,54
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	4810,12
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	2946,48
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	270,71
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	270,71
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	6465,66
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	739,41
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	812,12
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	723,77
6168	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012)	270,71
6232	pour Absence Visite Médicale	-102
60613	Rallonge Dalka annoncé suite hausse énergie	105000
6262	Frais de télécommunication tablettes Conseil Communautaire	2221,19
6234	Salon de l'emploi de septembre 2026	2400
	<b>TOTAL 011</b>	<b>232531</b>
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-270,71
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-1051,53
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-1051,53
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-302
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-541,41
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-3185,88
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-1530,36
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-2196,94
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-1894,94
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-541,41
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-270,71
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-1416,12
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-18824,27
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-5955,54
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-4810,12
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-2946,48
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-270,71
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-270,71
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-6465,66
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-239,41
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-812,12
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-723,77
6455	Assurance du personnel prévu au 6455 (chapitre 012), à mettre au 6168	-270,71
6478	pour Absence Visite Médicale	102
64131	Précisions après BP	50000
	<b>TOTAL 012</b>	<b>444258,96</b>
739118	versement TEIT	21321
	<b>TOTAL 014</b>	<b>21321</b>
65315	Formation des Elus	350
65248	Delib 3 du 16/11/2023 - Convention avec le CIOFF pour un intervenant social au sien de la compagnie de gendarmerie	5867
65811	Correspondance en phase d'exécution Agysoft	1612,8
65568	Reversement TEOM pour Collectea	78553
65561	Ajustement SIB Ter'Bessin	12403,34
6558	Ajustement Fond Insertion Personnes Handicapées de la Fonction Publique	30350
65568	Ajustement Support Ter'Bessin	-66,63
65568	Ajustement SCOT	-17118,15
65568	Ajustement PCAET	-223,01
65568	Ajustement GEMAPI	-673,67
	<b>TOTAL 65</b>	<b>111054,68</b>
023	pour équilibre de la section Investissement	3144606,26
	<b>TOTAL 023</b>	<b>3144606,26</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3953771,9</b>

002	Reprise des résultats N-1	5262080,2
	<b>TOTAL 002</b>	<b>5262080,2</b>
7351	Ajustement Fraction compensatoire TFPB suite réception de l'état 1259	41573
7352	Ajustement Fraction compensatoire CVAE suite réception de l'état 1259	33507
	<b>TOTAL 73</b>	<b>75080</b>
73136	Ajustement BP suite réception du montant définitif 2026	-673,67
73133	Encaissement TEOM pour Collectea	78553
73114	Regul IFFR suite réception Etat 1259	21032
73113	Regul TASC.COM suite réception Etat 1259	-36031
73111	Regul Impôts Directs Locaux suite réception Etat 1259	-212526,08
73136	Regul Taxe GEMAPI suite réception Etat 1259	887,3
	<b>TOTAL 731</b>	<b>-148763,45</b>
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	-75532
741126	Dotation de compensation des EPCI	49482
74032	Dotation de compensation des EPCI	-335532
	<b>TOTAL 74</b>	<b>-361582</b>
75808	Remboursement assurances travaux Parking Longues sur Mer	60000
	<b>TOTAL 75</b>	<b>60000</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>4886814,75</b>
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (D - R)</b>	<b>-933042,85</b>
2033	Annonces pour travaux pour 2026	10000
2051	Logiciel de gestion des interventions	30000
202	Modif B Plu	25000
202	Besoin 2026 inférieur aux estimations du BP.	-40000
2031	Reliquat non nécessaire.	-8200
2031	Etude du recul du trait de côte.	-190000
2031	Extension ZA rue busquet en lieu et place de Longchamps 3	20880
	<b>TOTAL 20</b>	<b>-152320</b>
20422	Rénovation énergétique Logement Communal Sully	10000
	<b>TOTAL 204</b>	<b>10000</b>
2188	Pour annonces 2026	-10000
21735	Tvx nécessaire à la réhabilitation de la cour école Sommervieu	180000
21568	Etude géotechnique pour dépose des réserves	-4000
21572	Remplacement des Laves Valsselles (Reine Mathilde, Letot) âgés de 21 et 18 ans. Déjà réparés plusieurs fois.	15000
21568	Budget de 300KC prévu au 21 uniquement, à répartir au chapitre 23	-250000
2128	Travaux pour Rond Point de l'Europe	105000
2185	Matériel de Téléphonie	350
21838	40 Tablettes	10080
21838	Climatisation salle des serveurs	15000
2121	Plantations école Argouges, non engagées en 2025	21065
	<b>TOTAL 21</b>	<b>82495</b>
2313	Report pour les travaux de la terrasse AUREO soldé à tort	29645
2317	Phase étude de Port en Bessin décalée	-180000
2315	Création de réserves Incendie	250000
2315	Passage de réseaux Informatique pour Argouges	11000
2315	Passage de réseaux Informatique pour Sommervieu	12000
2315	Etude géotechnique pour dépose des réserves incendie.	4000
	<b>TOTAL 23</b>	<b>126645</b>
2745	Avance remboursable pour SCI J2PSR (Passard)	35000
	<b>TOTAL 27</b>	<b>35000</b>
458107	Reversement PCAET Ville de Bayeux - Delib 7 du 11/12/25	477313,92
	<b>TOTAL 4582</b>	<b>477313,92</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>579133,92</b>
001	Reprise des résultats N-1	567989,09
	<b>TOTAL 001</b>	<b>567989,09</b>
10222	FCTVA décalé en 2026 - PLF	-400000
1068	Affectation du résultat N-1	321034,84
	<b>TOTAL 10</b>	<b>-78965,16</b>
1313	Regul Report 2025 (titré sur 2025)	-72204
1313	Regul Report 2025 (titré sur 2025)	-21373
	<b>TOTAL 13</b>	<b>-93577</b>
1641	Suppression de l'emprunt d'équilibre du budget Primitif	-2310000
	<b>TOTAL 16</b>	<b>-2310000</b>
458207	Solde subvention PCAET à percevoir (50% reçu en 2025)	238104,66
	<b>TOTAL 4582</b>	<b>238104,66</b>
021	pour équilibre de la section Investissement	3144606,26
	<b>TOTAL 021</b>	<b>3144606,26</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1468157,85</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT (D - R)</b>	<b>-889023,93</b>

### Budget Assainissement :

Article par	Observations	Proposé CP
6168	Assurance du personnel	175
6168	Assurance du personnel	175
6168	Assurance du personnel	700
6168	Assurance du personnel	1050
	<b>TOTAL 011</b>	<b>2100</b>
6411	pour Agent de contrôle	58000
	<b>TOTAL 012</b>	<b>58000</b>
6588	Disparition du 678 au profit du 6588	60000
6588	pour équilibre	3693587,27
	<b>TOTAL 65</b>	<b>3753587,27</b>
678	Disparition du 678 au profit du 6588	-60000
	<b>TOTAL 67</b>	<b>-60000</b>
6811	Ajustement des amortissements	171000
	<b>TOTAL 042</b>	<b>171000</b>
023		0
	<b>TOTAL 023</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3866687,27</b>
70611	Ajustement des recettes connues après BP	-78000
70611	Ajustement des recettes connues après BP	45000
	<b>TOTAL 70</b>	<b>-33000</b>
002	Résultat N-1	3963285,83
	<b>TOTAL 002</b>	<b>3963285,83</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3930285,83</b>
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (D - R)</b>	<b>-63598,56</b>
2188	pour équilibre	166000
	<b>TOTAL 21</b>	<b>166000</b>
2315	5KC retirés lors du BP pour mettre ajuster APCP	5000
	<b>TOTAL 23</b>	<b>5000</b>
001	Résultat N-1	1203960,37
	<b>TOTAL 001</b>	<b>1203960,37</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1374960,37</b>
1068	Affectation du résultat	746505,71
	<b>TOTAL 10</b>	<b>746505,71</b>
28031	Ajustement des amortissements	16000
28153	Ajustement des amortissements	155000
	<b>TOTAL 040</b>	<b>171000</b>
021		0
	<b>TOTAL 021</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>917505,71</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT (D - R)</b>	<b>457454,66</b>

**Budget SPANC :**

Article par	Observations	Proposé CP
6332	Agent de contrôle passé sur budget Assainissement Collectif	-150
6336	Agent de contrôle passé sur budget Assainissement Collectif	-500
6411	Agent de contrôle passé sur budget Assainissement Collectif	-48500
6413	Agent de contrôle passé sur budget Assainissement Collectif	-1950
6451	Agent de contrôle passé sur budget Assainissement Collectif	-4600
6453	Agent de contrôle passé sur budget Assainissement Collectif	-95
6458	Agent de contrôle passé sur budget Assainissement Collectif	-285
6478	Agent de contrôle passé sur budget Assainissement Collectif	-1640
6475	Agent de contrôle passé sur budget Assainissement Collectif	-280
6215	Remboursement frais de personnel au budget principal	46000
	<b>TOTAL 012</b>	<b>-12000</b>
6588	Régl suppression 678	1000
6588	Régl suppression 678	1000
6588	Remboursement frais de structure au budget principal	4143,26
	<b>TOTAL 65</b>	<b>6143,26</b>
678	Régl suppression 678	-2000
	<b>TOTAL 67</b>	<b>-2000</b>
6817	Régularisation constitution de provisions 2025 pour 779,83€ + prévision 2026	2000
	<b>TOTAL 68</b>	<b>2000</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>-5856,74</b>
7062	pour équilibre	-43984,5
	<b>TOTAL 70</b>	<b>-43984,5</b>
7817	pour équilibre - reprise de provisions	2000
	<b>TOTAL 78</b>	<b>2000</b>
002	Reprise des résultats N-1	36515,34
	<b>TOTAL 002</b>	<b>36515,34</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>-5469,16</b>
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (D - R)</b>	<b>-387,58</b>
2188	pour équilibre	18628,71
	<b>TOTAL 21</b>	<b>18628,71</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>18628,71</b>
1641	Suppression de l'emprunt d'équilibre	-6000
	<b>TOTAL 001</b>	<b>-6000</b>
001	Résultat reporté N-1	24893,21
	<b>TOTAL 001</b>	<b>24893,21</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>18893,21</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT (D - R)</b>	<b>-264,50</b>

**Budget Eau:**

Article par	Observations	Proposé CP
6168	Assurance du personnel	350
6168	Assurance du personnel	1600
6168	Assurance du personnel	350
	<b>TOTAL 011</b>	<b>2300</b>
6588	Regul Rattachement compte 748 titré sur 2025	19282
6588	Disparition du 678 au profit du 6588	90000
6588	Pour équilibre	1768795,47
6588	Annulation des factures Prodis	150000
	<b>TOTAL 65</b>	<b>2028077,47</b>
678	Disparition du 678 au profit du 6588	-90000
	<b>TOTAL 67</b>	<b>-90000</b>
6811	Ajustement des écritures d'amortissements	86000
	<b>TOTAL 042</b>	<b>86000</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2026377,47</b>
70111	Ajustement du budget suite éléments reçus après le vote	-91800
	<b>TOTAL 70</b>	<b>-91800</b>
002	Reprise des résultats N-1	2120385,55
	<b>TOTAL 002</b>	<b>2120385,55</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2028585,55</b>
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (D - R)</b>	<b>-2208,08</b>
2188	Pour équilibre	161000
	<b>TOTAL 001</b>	<b>161000</b>
001	Reprise des résultats N-1	747878,29
	<b>TOTAL 001</b>	<b>747878,29</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>908878,29</b>
1068	Affectation du résultat	1032888,9
	<b>TOTAL 10</b>	<b>1032888,9</b>
13111	Ajustement du budget suite éléments reçus après le vote	98000
	<b>TOTAL 13</b>	<b>98000</b>
28031	Ajustement des écritures d'amortissements	65000
28151	Ajustement des écritures d'amortissements	1000
28153	Ajustement des écritures d'amortissements	20000
	<b>TOTAL 040</b>	<b>86000</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1964767,19</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT (D - R)</b>	<b>-1055888,90</b>

**ZAC de Nonant :**

Article par	Observations	Proposé CP
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>
002	Reprise des résultats N-1	118562,5
	<b>TOTAL 002</b>	<b>118562,5</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>118562,5</b>
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (D - R)</b>	<b>-118563</b>
16878	pour équilibre	-34140
	<b>TOTAL 16</b>	<b>-34140</b>
001	Reprise des résultats N-1	99967,66
	<b>TOTAL 001</b>	<b>99967,66</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>65827,66</b>
1641	pour équilibre	65827,66
	<b>TOTAL 16</b>	<b>65827,66</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>65827,66</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT (D - R)</b>	<b>0</b>

ZAC de Bellefontaine :

Article par	Observations	Proposé CP
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>
75888	pour équilibre	-212875
	<b>TOTAL 75</b>	<b>-212875</b>
002	Reprise des résultats N-1	655941,53
	<b>TOTAL 002</b>	<b>655941,53</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>443066,53</b>
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (D - R)</b>	<b>-443066,53</b>
16878	pour équilibre	-35345
	<b>TOTAL 16</b>	<b>-35345</b>
001	Reprise des résultats N-1	155495,11
	<b>TOTAL 001</b>	<b>155495,11</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>120150,11</b>
1641	pour équilibre	120150,11
	<b>TOTAL 16</b>	<b>120150,11</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>120150,11</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT (D - R)</b>	<b>0</b>

ZAC de Longchamps :

Article par	Observations	Proposé CP
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>
75888	pour équilibre	-27356
	<b>TOTAL 75</b>	<b>-27356</b>
002	Reprise des résultats N-1	190100,9
	<b>TOTAL 002</b>	<b>190100,9</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>162744,9</b>
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (D - R)</b>	<b>-162744,9</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>
001	Reprise des résultats N-1	95887,83
	<b>TOTAL 001</b>	<b>95887,83</b>
1641	pour équilibre	-95887,83
	<b>TOTAL 16</b>	<b>-95887,83</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT (D - R)</b>	<b>0</b>

Immeubles de Rapport :

Article par	Observations	Proposé CP
615228	Réparation d'un film thermique à l'atelier relais Marie Madeleine	3500
6288	pour équilibre	11380,07
	<b>TOTAL 011</b>	<b>14880,07</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>14880,07</b>
75888	pour équilibre	-119066,01
	<b>TOTAL 002</b>	<b>-119066,01</b>
002	Reprise des résultats N-1	135325,82
	<b>TOTAL 002</b>	<b>135325,82</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>135325,82</b>
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (D - R)</b>	<b>-120445,75</b>
21352	Travaux pour service Addictologie CHAB - à mettre en "travaux pour compte de tiers"	-32000
2188	pour équilibre	179956,01
	<b>TOTAL 21</b>	<b>147956,01</b>
458102	Travaux pour service Addictologie CHAB - prévu au 21	32000
	<b>TOTAL 4581</b>	<b>32000</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>179956,01</b>
001	Reprise des résultats N-1	109898,67
	<b>TOTAL 10</b>	<b>109898,67</b>
458202	Travaux pour service Addictologie CHAB - Remboursement par Hopital	32000
	<b>TOTAL 4582</b>	<b>32000</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>141898,67</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT (D - R)</b>	<b>38057,34</b>

**Budget Transport :**

Article par	Observations	Proposé CP
6288	pour équilibre suite suppression du 022 (attention, ne pas saisir dans sedit, déjà modifié sur BP)	1485
6288	pour équilibre	133028,83
	<b>TOTAL 011</b>	<b>134513,83</b>
022	Plus de dépenses imprévues en M4x	-1485
	<b>TOTAL 022</b>	<b>-1485</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>133028,83</b>
002	Reprise des résultats N-1	133401,63
	<b>TOTAL 002</b>	<b>133401,63</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>133401,63</b>
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (D - R)</b>	<b>-372,8</b>
2188	pour équilibre	65272,37
	<b>TOTAL 21</b>	<b>65272,37</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>65272,37</b>
001	Reprise des résultats N-1	37346,81
	<b>TOTAL 001</b>	<b>37346,81</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>37346,81</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT (D - R)</b>	<b>27925,56</b>

**Longchamps III :**

Article par	Observations	Proposé CP
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (D - R)</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>
001	Reprise des Résultats N-1	20808
	<b>TOTAL 001</b>	<b>20808</b>
1641	pour équilibre	-20808
	<b>TOTAL 16</b>	<b>-20808</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT (D - R)</b>	<b>0</b>

Communauté de Communes  
**BAYEUX INTERCOM**

-----  
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 28 mai 2026

Aujourd'hui 4 juin 2026

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-huit heures, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Arnaud TANQUEREL, Président.

**Etaient présents :** TANQUEREL Arnaud, Président – BION-HETET Carine – JAMIN Loïc – BAREY Didier (Bayeux) – DOS SANTOS Catherine (Cussy) – RUSSEIL Bruno (Esquay-sur-Seulles) – KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné) – FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand).

VIEL Christian (Barbeville) – CHABERTIER Emmanuelle – FAVRE Frédérique – MORINEAU Axelle – MARIE Aurélien – BOUDARD Isabelle – MOULIN Edouard – JOLIBOIS Marie-Emmanuelle – LEPAULMIER Jean – AUBERT Anne-Elisabeth – PIOGER Eric – ADELIN Bérénice – VALETTE Agnès – BASLEY Christelle – MEZERETTE Denis – LEHERPEUR Nathalie – BROUZES Richard – ANFRIANI Lou (Bayeux) – COQUEL Christophe (Chouain) – MORET Benoît (Commes) – HAMEL Bruno (Condé-sur-Seulles) – HUVÉ Laurent (Cottun) – LEMIERE Claude (Ellon) – LUKACS Anne-Sophie (Guéron) – GOUENARD Pascal (Le Manoir) – de SAINTIGNON Olivier (Longues-sur-Mer) – LEDOLLEY Rémy (Manvieux) – DECLOMESNIL Christian (Monceaux-en-Bessin) – BERARD Sébastien (Nonant) – CHAUVIN Emille – LEONNEC Thierry (Port-en-Bessin-Huppain) – POITEVIN Nicolas (Ranchy) – LECUIR Damien (Ryes) – DUMAS Samuel (Saint-Loup-Hors) – LEMAÎTRE Henry (Saint-Martin-des-Entrées) – BACON Isabelle – FOUCHER Eric (Saint-Vigor-le-Grand) – DUBOSQ Thierry (Subles) – POPELIN Nicolas (Sully) – de BOURGOING Louis (Tracy-sur-Mer) – GAUTIER LAIR Guillaume (Vaucelles) – BROCHET Pierrick (Vaux-sur-Aure) – GOURDON Fabienne (Vaux-sur-Seulles) – QUERU Christelle (Vienne-en-Bessin).

**Pouvoirs :** LEMARESQUIER David donne pouvoir à BION-HETET Carine (Bayeux) – DENAGE Héléne donne pouvoir à FERRUT Benoît (Saint-Vigor-le-Grand) – LEPOULTIER Mélanie (Sommervieu) donne pouvoir à KERMOAL Bernard (Saint-Côme-de-Fresné).

**Absents excusés remplacés :** POITEVIN Christophe remplacé par LECLERC Sandra (Agy) – BASTIDE Marcel remplacé par CATOIRE Didier (Arromanches-les-Bains).

**Absents excusés :** AVOINE Daniel (Arganchy) – ANDRÉ Aurélien (Bayeux) – FAUVEL Jackie (Campigny) – HERVIEUX Richard (Juaye-Mondaye) – VAN ROYE Christophe (Port-en-Bessin-Huppain).

**Absents :** GOSSELIN Christophe (Bayeux) – BLET André (Magny-en-Bessin).

Nathalie LEHERPEUR est désignée secrétaire de séance

-----  
N° 25

**OBJET :** Finances – Proposition de la liste des commissaires titulaires et suppléants de la commission intercommunale des impôts directs.

L'article 1650-A du code général des impôts (CGI) prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

#### Rôle de la commission

La commission intercommunale des impôts directs intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers :

- elle participe, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers (article 1504 du code général des impôts) ;

- elle donne un avis, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale (article 1505 du code général des impôts).

La commission intercommunale des impôts directs est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Cette commission est composée de 11 membres dont le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégué) et 10 commissaires.

L'article 1650 A-2 du code général des impôts dispose que les commissaires sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Au terme de l'article précité, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- être âgé d'au moins 25 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié en dehors du périmètre de l'EPCI.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ainsi, suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de mettre à jour cette proposition de liste faite à la DGFIP. Après consultation des communes, la liste des 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants a été actualisée et est présentée dans les tableaux ci-dessous :

	COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMUNE
1	TANQUEREL Arnaud	BAYEUX
2	LEBLANC Corinne	ARROMANCHES
3	BERNAUS Geoffrey	SOMMERVIEU
4	SAVANCHOMKEO Anousay	ARGANCHY
5	POITEVIN Nicolas	RANCHY
6	HUE Victor	RYES
7	PARIS Jean-Charles	TRACY SUR MER
8	GABRIELLE Nadège	ST VIGOR LE GRAND
9	LE BERRE Pierre-Yves	SAINT LOUP HORS
10	CHAPURLAT Jacques	PORT EN BESSIN HUPPAIN
11	LE CORVIC Agnès	COMMES
12	DUYCK-PELLETIER Anne	VAUX SUR AURE
13	LANDELLE Christine	SUBLES
14	LUKACS Anne-Sophie	GUERON
15	VIARD Stéphane	JUAYE MONDAYE
16	JOUGOUNOUX Frédéric	MONCEAU EN BESSIN
17	BAREY Didier	BAYEUX
18	BROUZES Richard	BAYEUX
19	DE SAINTAIGNON Olivier	LONGUES SUR MER
20	DOS SANTOS Catherine	CUSSY
	COMMISSAIRES SUPPLEANTS	COMMUNE
1	TAILPIED Bérangère	BARBEVILLE
2	BASLEY Christelle	BAYEUX
3	ANDRE Aurélien	BAYEUX
4	COQUEL Christophe	CHOUAIN
5	LECARPENTIER Wilfrid	LONGUES SUR MER
6	LEPIGEON Katy	AGY
7	GAUTIER Alain	CAMPIGNY
8	LEPAULMIER Jean	BAYEUX
9	MORINEAU Axelle	BAYEUX
10	BOUDARD Isabelle	BAYEUX
11	VALETTE Agnès	BAYEUX
12	MEZERETTE Denis	BAYEUX
13	LEHERPEUR Nathalie	BAYEUX
14	ANFRIANI Lou	BAYEUX
15	LE COUTOUR Alexis	BAYEUX
16	PERIAUX Monique	BAYEUX
17	CHATEL Béatrice	BAYEUX
18	JOLIBOIS Marie-Emmanuelle	BAYEUX
19	PIOGER Eric	BAYEUX
20	BION-HETET Carine	BAYEUX

La Commission « Finances » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 21 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Le Bureau a émis, lors de sa réunion en date du 26 mai 2026, un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, *décide* :

- D'établir la liste des personnes en vue de la désignation des commissaires au sein de la CIID par le directeur départemental des finances publiques telle que proposée dans le corps de la présente délibération ;
- D'autoriser le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen, 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen, peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté dans

un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour plus d'informations sur la saisine du Tribunal administratif de Caen, voir <https://telerecours.fr>).

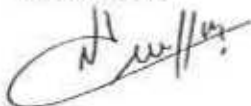
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire



Nathalie LEHERPEUR

Le Président



Bayeux Intercom

Arnaud TANQUERET